



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 4 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 4 décembre 2024** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Jean-Philippe GILLET – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Roger REMILLY – Pierre FRESSYNET – Béatrice DHENNIN – Guy BOISSERIN – Jean-Philippe SANTONI – Christophe GALLAY – Florence RICHARD – Catherine PEREZ – Christelle RIVAT – Éric JACQUET – Jean PETIT – Erwan LE SAUX – Jessica DIONISIO – Marie DECHESNE – Solange VENDITTELLI – Sylvie GUINET – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

Membres absents pour partie, excusés ayant donné pouvoir : Béatrice VERDIER (à Erwan LE SAUX) – Christine MARCILLIERE (à Nicols KELEN)

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Bruno THUET (à Jean-Philippe SANTONI) – Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) – Alain GARDETTE (à Solange VENDITTELLI)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- FINANCES 3
 - 1. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE..... 3
 - 2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025 5
 - 3. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025 30
- AFFAIRES SOCIALES 35
 - 4. POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE 2024-2030 35
- URBANISME..... 43
 - 5. PARCELLES CADASTRÉES BD 231, 238, 226, 232, 239, 227, 262, 229 ET 265 43
- CULTURE 44
 - 6. CONVENTION DE PARTENARIAT 44
- INFORMATIONS 47
 - 1. Décisions du Maire..... 47
 - 2. État des contentieux 47
 - 3. Informations diverses..... 50

M. Serge BÉRARD : Bonsoir Mesdames et Messieurs.

Sont excusés ce soir :

- Bruno THUET qui donne son pouvoir à Jean-Philippe SANTONI ;
- Laurence BEUGRAS à Sylvie GUINET ;
- Alain GARDETTE à Solange VENDITTELLI ;

J'en profite pour accueillir Alain GARDETTE qui devait nous rejoindre pour son premier Conseil municipal à la place de Lionel BRUNEL, démissionnaire. Il aura l'occasion de se présenter lors du prochain Conseil municipal.

Mme Solange VENDITTELLI : Il est comme tous les retraités, il est très occupé et le Conseil municipal n'était pas dans son planning pour l'instant.

M. Serge BÉRARD : On comprend bien, il n'y a pas de problème avec ça. Il nous manque par contre Christelle RIVAT et Florence RICHARD donc nous sommes simplement 31 représentés. J'imagine qu'elles vont nous rejoindre. Florence est là, il ne manque plus que Christelle donc nous voterons à 32.

Est-ce que Sébastien FRANCOIS est d'accord pour être secrétaire de séance ? Absolument ; donc l'installation de M. GARDETTE, c'est fait, nous en saurons un peu plus de lui lors du prochain Conseil. J'en profite pour signifier que, dans le cadre du CCAS, c'est Sylvie GUINET qui prendra la place de Lionel BRUNEL mécaniquement et nous en reparlerons éventuellement.

Nous évoquerons les Commissions pour Alain GARDETTE lors de sa présence au prochain Conseil, y compris pour la CCVG d'ailleurs. Christelle RIVAT nous rejoint donc nous sommes au complet ou représentés.

Vous avez tous reçu les documents pour ce Conseil municipal et en particulier le procès-verbal du Conseil du 13 novembre. Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas donc je vous propose de voter. Qui s'abstient pour l'approuver ? Qui vote contre ? Il est adopté à l'unanimité. Merci. Est-ce qu'il y aura des questions orales, oui ?

Mme Solange VENDITTELLI : Non, juste une remarque.

M. Serge BÉRARD : Une remarque, donc nous prendrons cela tout à l'heure. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques en tout cas à ce stade, je rappelle l'ordre du jour de ce Conseil municipal qui est orienté finances ; alors orienté finances dans un contexte, comme vous l'avez vu puisqu'il y a quelques minutes, nous venons d'apprendre que le Gouvernement a été renversé ; deuxième fois depuis 1962. Nous avons du mal à mesurer les conséquences ; nous avons une Assemblée Nationale qui est comme elle est et on évoquera d'ailleurs les éventuelles conséquences ; on essayera de repérer tout à l'heure lors de la présentation, lors du débat d'orientation budgétaire quelles peuvent être les conséquences pour notre commune. Donc un budget dans le cadre du budget principal de la ville. Éric JACQUET nous proposera des tarifs pour l'occupation du domaine public. Le débat d'orientation budgétaire sera présenté par moi-même, accompagné de notre adjointe et de notre déléguée donc Agnès et Béatrice DHENNIN, ainsi que pour la Régie Autonome.

Ensuite, dans le cadre de la politique de la ville, nous évoquerons la convention pour l'abattement de la taxe foncière donc sur le champ social avec Michèle EYMARD. En matière d'urbanisme, Valérie GRILLON nous parlera de cession de parcelles d'EPORA et puis pour conclure, Anne-Claire ROUANET proposera une convention de partenariat dans le cadre de la biennale de la danse 2025. Puis nous aurons les décisions du Maire, l'état des contentieux et Roger REMILLY nous fera un topo sur le rapport d'activité 2023 du SYSEG.

S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je propose que l'on rentre dans le vif du sujet avec Éric JACQUET donc qui va nous parler de la tarification.

- **FINANCES**

- 1. **BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Tarifs 2025

- Rapporteur : Éric JACQUET**

M. Éric JACQUET : Bonsoir à tous. Nous allons parler de l'occupation du domaine public donc le droit en vigueur : le domaine public est constitué par les biens appartenant à une personne publique dont l'usage est affecté à l'usage direct du public ou d'un service public. Il est donc principalement constitué des trottoirs, de la chaussée et il doit être, comme son nom l'indique, destiné à l'usage du public.

Son utilisation privative, pour quelque raison que ce soit, doit par conséquent toujours faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable. Ces autorisations sont nécessairement délivrées par le propriétaire de la dépendance domaniale à titre précaire, révocable et individuel. Elles ne peuvent donc faire l'objet d'une quelconque transmission, sous-location ou transmission à des tiers. Nous allons aller un peu plus loin dans le texte.

D'un point de vue financier, toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance domaniale sauf lorsque l'occupation ou l'utilisation concerne l'installation par l'État des équipements visant à améliorer la sécurité routière ou nécessaires à la liquidation et au constat des irrégularités de paiement de toute taxe perçue au titre de l'usage du domaine public routier.

Il est noté que l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général. Donc, l'autorisation est gratuite lorsque l'utilisation pour l'association ne présente pas d'objet commercial.

La commune de Brignais a institué des tarifs à ce titre dans la délibération du Conseil municipal du 19 novembre 2015, complétée par la délibération du 24 mars 2016 et suivantes, dont la dernière mise à jour date du 29 novembre 2023.

Selon la délibération du 19 novembre 2015, ces tarifs doivent être révisés annuellement sur la base de l'indice des prix de la consommation hors tabac. Ce taux d'inflation est de 1.5% sur un an en septembre 2024.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 27 novembre 2024. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour réviser les tarifs d'occupation du domaine public en se basant sur le taux d'inflation à compter du 1^{er} janvier 2025, selon le tableau présenté en séance et joint en annexe. Je ne sais pas si vous avez tous eu l'occasion de voir le tableau. Je vais vous citer quelques changements de tarifs comme par exemple pour les foires et les fêtes publiques / Étalages de commerçants non sédentaires / Vente au déballage ; le tarif 2024 était de 4.60 €/mètre linéaire par jour et il passe à 4.70 €. Ensuite, pour le marché forain, nous avons un tarif abonné à 1.30 €/mètre linéaire par jour qui passe à 1.35 € ; pour les non abonnés de 1.80 € à 1.85 €. À noter que le forfait d'électricité n'augmente pas. Ensuite il y a différents tarifs dans le tableau ; j'ai essayé de vous citer les principaux.

Il est donc demandé au Conseil municipal de valider tous ces tarifs. Est-ce que vous auriez des questions ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Bonsoir. Je voulais juste savoir parce que je n'ai plus en tête le montant que représente cette recette pour le budget de la ville et s'il était relativement stable, enfin s'il y avait une stabilité en 2024, même si nous n'avons pas tout à fait fini l'année, par rapport à l'année précédente ? Quelles étaient les évolutions ? Merci.

M. Serge BÉRARD : Est-ce que nous avons les éléments sous la main ? C'est le marché qui est sans doute le plus gros contributeur ; le marché du samedi matin.

Mme Agnès BÉRAL : Sur l'année globalement cela fait 90 000 € sur l'ensemble du domaine public avec les enseignes également. Par contre je n'ai pas l'évolution. Alice peut peut-être nous donner l'évolution.

M. Serge BÉRARD : Éric a l'information.

M. Éric JACQUET : D'après Alice NAVARRO, ce serait 56 000 € pour cette année et environ 58 000 € pour 2025.

M. Serge BÉRARD : Uniquement pour le marché, là ? Non, pour la totalité ?

Mme Alice NAVARRO : Effectivement, les tarifs votés là représentent à peu près 68 000 € ; maintenant à cela nous rajoutons une redevance d'occupation du domaine public. C'est pour cela que vous avez les 90 000 € en tête, Mme BÉRAL, puisque l'on a par exemple ORANGE, GRDF...qui ont aussi des droits d'occupation du domaine public donc c'est plus sous forme de redevance que sous forme de tarif. Les tarifs-là, c'est bien un peu moins de 60 000 € qu'il faut retenir.

M. Serge BÉRARD : D'accord, voilà pour cette réponse. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, nous pouvons passer au vote sur ces nouveaux tarifs. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Nous faisons une augmentation raisonnable.

Ensuite nous allons démarrer directement sur le débat d'orientation budgétaire et, de ce pas, je vais donner la parole à Mme BÉRAL pour présenter le contexte et peut-être ferais-je quelques commentaires.

Mme Agnès BÉRAL : Bien sûr, n'hésitez-pas, Monsieur le Maire.

2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Budget principal de la Ville

Rapporteur : Serge BÉRARD

Mme Agnès BÉRAL : Ce rapport d'orientation budgétaire a été, pour le savoir, présenté en commission n°1 la semaine dernière et nous étions dans un contexte où l'on s'appuie sur le projet de loi de finances. Évidemment avec aujourd'hui, il va y avoir peut-être des changements. À savoir aussi que l'on vous présente ce rapport que vous avez pu lire en entier, il y a 67 pages et il est envoyé à la Préfecture parce que nous sommes obligés de leur envoyer le rapport d'orientation budgétaire. Avec Béatrice nous allons essayer d'être un peu synthétiques et ne pas vous présenter en détail les 67 pages. Je vais commencer maintenant avec le contexte international.

M. Serge BÉRARD : Je rappelle que l'enjeu de cette présentation n'est pas de procéder au vote du budget et de délibérer sur le budget lui-même mais simplement de délibérer sur le fait que le débat d'orientation a bien eu lieu dans des conditions satisfaisantes et que tout le monde a pu y prendre part, répondre aux questions et en tout cas de trouver des réponses.

Mme Agnès BÉRAL : Ce sont nos orientations pour le budget que l'on vous présentera dans quinze jours. Donc le contexte international ; le contexte économique mondial affiche une croissance stable entre 2024 et 2025. Elle devrait atteindre globalement 3.2% donc même avec les événements géopolitiques il n'y a pas de prévision de baisse ni quoi que ce soit. L'épisode inflationniste a baissé, il était à 8.7% et il devrait atteindre 4.4 % en 2025 donc ça va plutôt dans le bon sens.

Par contre, la zone Euro est toujours la région qui est fortement impactée par le conflit avec l'Ukraine et sa croissance est estimée à 0.8% pour 2024 et 1.3% pour 2025.

Notre contexte national : en France, il est prévu une baisse de la croissance entre 2024 et 2025 donc nous devrions passer de 1.1% en 2024 à 0.8% en 2025. Quant à l'inflation, elle s'élève pour le moment, à 1.5%, c'était en septembre et avec novembre nous sommes à 1.7% donc a priori en fin d'année nous serons peut-être inférieurs quand même à 2.5% mais nous devrions revenir à 1.5% en 2025 donc baisse également de l'inflation pour nous donc c'est plutôt favorable.

Sur la situation des finances publiques, nous sommes dans les trois derniers mauvais élèves de la communauté européenne ; nous sommes les troisièmes derniers avec 109.9% par rapport au PIB, ce qui représente quand même 2 600 milliards d'euros de déficit pour la France.

M. Serge BÉRARD : De dettes.

Mme Agnès BÉRAL : Tout à fait. Situation des finances, même chose, le déficit sera a priori de 5,5% en 2024, loin des 3% exigés par l'Union européenne. Il y a quand même seize pays qui arrivent à respecter le pacte de l'Union européenne et puis quelques-uns d'autres mais on est quand même encore en queue de liste ; on a gagné une place.

La situation des finances publiques, les objectifs fixés par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 adoptés l'année dernière, ils ne sont pas réalisés.

On devait logiquement baisser la dette publique et au contraire, comme vous voyez, là ça sera plutôt exponentiel ; enfin ça sera plutôt en augmentation jusqu'à 2027. On prévoit 116,4% du PIB alors qu'on aurait dû essayer de baisser. On voit en vert que globalement, c'est le déficit de l'État. En rouge, l'administration de la sécurité sociale et en bleu les collectivités locales. Donc on voit quand même que la sécu baisse, les collectivités locales baissent, mais l'État ça augmente. Globalement, on aurait dû atteindre les moins 3% en 2027. Il est prévu a priori de les réaliser en 2029 mais on est loin. Comme vous pouvez le constater, la sécu est quand même ; alors le solde public est bénéficiaire depuis 2022, il y est toujours maintenant.

Les collectivités locales en vert étaient négatives mais faiblement négatives par rapport au budget évidemment de l'État, 0.3%, 0.3% et 0.2% et on devrait repasser en positif en 2026 et 2027. Donc là on récapitule en-haut, dans le premier tableau, ce qui a été vu sur le schéma précédent et juste en-dessous, c'est les dépenses réelles de fonctionnement. On nous demande d'évoluer de l'inflation, mais - 0,5 % par rapport à l'inflation en 2024 et 2025 et -0.45 %, ça veut dire qu'on doit toujours baisser nos dépenses réelles par rapport à l'inflation. On ne peut pas tabler sur le même montant en tenant compte de l'inflation donc on nous demande des efforts supplémentaires mais vous verrez plus tard que nous dans le budget 2024 et 2025, on aurait dû au maximum avoir un taux de 1.5 % et on est à 0.86 % donc nous sommes les bons élèves de l'État.

M. Serge BÉRARD : Pour revenir sur le budget de l'État, quand même, on a tendance à ramener ça ; alors on apporte le déficit au PIB mais en fait, avant tout, la France a un budget comme une commune. Nous, on le verra, on a un budget de fonctionnement de 17 millions d'euros par an. L'État doit avoir un budget de l'ordre de 350 ou 400 millions et son déficit est de 170 millions. C'est comme si nous on faisait un budget ce soir avec 17 millions de dépenses, enfin de recettes et en gros 25 ou 28 millions de dépenses. On en est là aujourd'hui donc on est dans une situation complètement ubuesque et une espèce de tonneau des Danaïdes incroyable, donc on parle de 6%, ça ne paraît rien en fait mais en réalité on dépense le double, pratiquement 50% de plus que ce qu'on encaisse dans ce pays. Il faut quand même le savoir et il y a des gens qui trouvent que ça ne suffit pas encore, sans doute.

Mme Agnès BÉRAL : Sauf que nous en plus, on ne peut pas présenter un budget en déséquilibre, on ne peut pas être en négatif. Eux se le permettent, mais nous, on n'a pas le droit.

Ensuite, dans le projet de loi, en dehors de l'enveloppe de la DGF qui va rester à peu près, qui doit rester constante, les contributions de l'État auprès des collectivités locales sont globalement en baisse, ainsi que les dotations versées pour le soutien à l'investissement des communes, donc la DSIL qui s'élevait à 570 millions avec 35% de l'enveloppe fléchée pour les projets considérés favorables à l'environnement donc c'est en baisse.

Le « fonds vert » est également en baisse. Il n'est plus que de 1 milliard d'euros, contre 2,5 en 2024 donc je pense que les projets qui vont être sélectionnés, il faudrait qu'ils soient vraiment dans la ligne de ce qu'ils demandent dans l'investissement. Il est également prévu une baisse du taux du FCTVA et également la suppression du remboursement de la TVA sur les dépenses d'entretien qui avait été instauré en 2018 donc ça nous permettait sur le fonctionnement de faire baisser un peu nos dépenses d'entretien des bâtiments, mais là, apparemment, ça va être supprimé.

M. Serge BÉRARD : Alors on rappelle quand même que ça, c'était ce qui était prévu. Comme il n'y a plus de budget, là on est en train de raconter une histoire qui est déjà...on n'a pas refait le document entre 20 h 25 et 20 h 30 mais on évoque ça parce que peut-être qu'il y a des choses qui seront reprises dans un éventuel budget mais là on est dans la fiction maintenant, c'est un truc qui n'existe plus tout ça ; mais on peut toujours rappeler les efforts qui devaient être faits.

Mme Agnès BÉRAL : C'est comme j'ai dit, on s'est projetés avec le projet de loi de finances qui a été présenté jusque-là et effectivement, on n'a pas pu changer en cinq minutes. D'ailleurs, on ne sait même pas où on va.

M. Serge BÉRARD : Tout à fait.

Mme Agnès BÉRAL : Ensuite est également stabilisé le reversement des fractions de TVA donc ça, ça concerne plus le Département, la région et les EPCI donc nous par exemple, la CCVG va avoir a priori aussi une fraction de TVA constante par rapport à l'année dernière donc pas de croissance à ce niveau-là. La CVAE devait être supprimée l'année prochaine mais elle ne sera pas supprimée avant 2027 donc la CCVG en touchera encore une partie et l'État touche l'autre partie. Il y aura la suite des reversements de l'État en compensation.

Au projet de la loi de finances, s'associent également les mesures de loi de financement de la Sécurité sociale, il faut le savoir dans le contexte dans lequel s'inscrit pareil, la hausse des cotisations retraite de 4 points pour la CNRACL, comme cette année.

M. Serge BÉRARD : On vient peut-être d'économiser 160 000 €, là.

Mme Agnès BÉRAL : Peut-être.

M. Serge BÉRARD : En cinq minutes, c'est génial. On commentera tout à l'heure.

Mme Agnès BÉRAL : Je cède la parole à Béatrice. Merci.

M. Serge BÉRARD : Merci Agnès.

Mme Béatrice DHENNIN : Bonsoir. Nous allons voir plus précisément la commune maintenant. En 2024, on a eu tout de même des gros soucis puisqu'il y a eu une hausse historique des coûts de l'énergie. En plus, dans le même temps, il y a eu une baisse importante des taxes additionnelles aux droits de mutation parce que le marché immobilier a continué à ralentir.

Augmentation des dépenses, baisse des recettes, tout cela nous va nous conduire sur l'exercice 2024 à avoir un déficit. Il est hors de question de continuer à avoir un déficit pour les années futures ; entre autres, on n'a pas le droit, comme le disait Mme BÉRAL, d'avoir un budget déficitaire et en plus le résultat, un résultat de fonctionnement positif nous permet d'avoir de l'autofinancement pour réaliser nos projets d'investissements donc on a fait appel à l'ensemble des services. Tout le monde a dû regarder en détail de façon à optimiser ses dépenses tout en les réduisant le plus possible et on les remercie vraiment beaucoup parce qu'ils ont fait vraiment beaucoup de boulot d'autant plus que sur la défunte loi de finances, nous avons donc les 4 points de la CNRACL qui venaient impacter le coût au niveau de la ville qui est donc de 130 00 € et, au niveau de l'ensemble des quatre structures, c'est 150 000 €, comme disait Monsieur le Maire.

Le « fonds vert » a beaucoup baissé puisqu'il est passé de 2.5 millions en 2024 à 1 million donc on se demande si jamais l'État va réussir à soutenir les projets écologiques et tout ce qui est lié à la transition. En 2025, les dépenses de fonctionnement vont augmenter de 0.86 % par rapport au budget 2024 et les recettes, elles, vont augmenter de 1.31% avec une hausse des bases fiscales de 3.5%.

M. Serge BÉRARD : Quand on parle des hausses des bases fiscales, c'est en gros la base de la taxe foncière parce que le reste... Je rappelle que la taxe foncière représente à peu près un tiers de nos ressources donc comme le reste est étale, si on a cette dynamique plus un peu d'inflation parce qu'il y a eu de l'inflation, il y avait 1.5% sur les bases je crois, c'est ça donc plus la dynamique locale puisqu'on a quand même une croissance ; oui, 1.7%, on prévoit effectivement 3 – 3.5, sauf qu'il faut diviser ça par trois après puisque toutes les autres recettes, elles sont compensées, voire en baisse, on le verra. En réalité notre action, enfin en tout cas notre marge de manœuvre est quasiment nulle sur notre fiscalité aujourd'hui, propre.

Mme Isabelle WEULERSSE : Juste une précision parce que vous dites qu'en 2025 donc les dépenses réelles vont augmenter de 0.86 % par rapport au budget 2024. Est-ce que les dépenses 2024 sont en ligne avec le budget 2024 ? Enfin, est-ce qu'on est capable de dire aujourd'hui ou pas ?

Mme Béatrice DHENNIN : Pour le moment, je dirais que nous sommes un peu au-dessus. On a excédé un petit peu. La réalité est au-dessus de la prévision.

Mme Isabelle WEULERSSE : D'accord. Donc ça pourrait vouloir dire qu'en gros, on est au niveau des dépenses, enfin je ne sais pas à combien on est au-dessus du budget 2024.

Mme Béatrice DHENNIN : Nous allons le voir tout à l'heure. Il y a comme d'habitude les graphes et on voit le prévisionnel 2024, la projection du réalisé et le prévisionnel 2025 donc ça vous permettra de voir un petit peu où on en est.

Mme Agnès BÉRAL : J'ai dit que 0.86%, c'est de BP à BP.

M. Serge BÉRARD : On compare les budgets.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui mais c'était pour avoir une idée. Est-ce qu'aujourd'hui on est au-dessus ou pas ? Est-ce que le budget 2025 est au-dessus du réel 2024 ou pas ? C'était pour en avoir une idée.

M. Serge BÉRARD : Oui, on a évoqué l'énergie.

Mme Solange VENDITTELLI : Je pourrais avoir un exemple de rationalisation des coûts sur la section de fonctionnement ? Qu'est ce qui a été fait par les services ?

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'on pourra peut-être rentrer dans le détail tout à l'heure ? Là, on donne les idées générales mais c'est pour ça que c'est peut-être intéressant..., enfin sauf si on va on va rentrer dans le détail donc vous pouvez aussi noter les questions et si vous n'avez pas de réponses, vous y reviendrez après.

Mme Béatrice DHENNIN : On va voir les dotations perçues par la collectivité, qui représentent 9,16% des recettes réelles de fonctionnement.

C'est la petite part verte sur le camembert. Dans ces dotations, les deux dotations les plus importantes sont la participation de la Caisse d'allocations familiales à la CTG qui représente 1,1 million d'euros et la dotation globale de fonctionnement à 185 000 €.

M. Serge BÉRARD : Il faut rappeler que cette participation correspond à des dépenses que nous avons, sur lesquelles la CAF intervient pour nous accompagner. Ce n'est pas des subventions qui tombent dans les caisses, c'est une participation à nos dépenses.

Mme Béatrice DHENNIN : Et on voit justement cette participation de la Caisse d'allocations familiales sur ce tableau. On voit une nette augmentation en 2022 puisque c'est l'époque où la ville a repris la petite enfance donc on a touché ces subventions de façon plus importante.

M. Serge BÉRARD : Avant elles étaient au CCAS.

Mme Béatrice DHENNIN : Oui, et ensuite en 2023, l'histogramme est plus important parce qu'en 2023, on a touché à la fois le contrat enfance jeunesse de 2022 qui était reversé à N +1 et, en même temps, la Convention territoriale globale de 2023 qui était donc deux années en même temps. On peut voir sur ce graphe que 2024 et 2025 sont pareilles. L'évolution de la DGF, elle a été en baisse pendant pas mal d'années mais pour 2025 il était prévu le maintien des enveloppes à 185 000 € pour nous.

M. Serge BÉRARD : Il faut rappeler quand même sur la participation de l'État, 170 000 € que par ailleurs l'État nous prélève, pour les autres communes dans le cadre du FPIC, à peu près 700 000 € ; c'est-à-dire qu'aujourd'hui c'est nous qui finançons l'État qui devrait financer les communes en difficulté, pas les autres communes. C'est pour ça qu'en fait, s'il ne nous donne plus d'argent, ce n'est pas grave ; pourvu qu'il ne nous en pique pas plus.

Mme Béatrice DHENNIN : Ça serait bien. Les impôts et taxes représentent 83% de nos recettes réelles de fonctionnement, soit 14 016 000 € et c'est la part bleue sur le camembert. Donc là effectivement, la plus importante c'est la taxe additionnelle aux droits de mutation mais il y a également les reversements de la CCVG qui sont importants.

Sur le tableau suivant, on va voir plus en détail les différentes taxes. Sur le haut du tableau, vous voyez les bases fiscales qui ont toutes été augmentées de 3.5% suivant les chiffres qu'on avait et en bas les produits fiscaux. Depuis 2021, on ne touche plus la taxe d'habitation pour les résidences principales, mais ça a été remplacé par la part départementale de taxe foncière majorée d'un coefficient correcteur qui, pour Brignais est de 1.05%, ce qui représente la somme pour cette année qui vient de 170 000 €. Les impôts des ménages, en fait les impôts fonciers n'ont pas bougé sur cette année par rapport aux années précédentes.

M. Serge BÉRARD : Tu parles des taux ?

Mme Béatrice DHENNIN : Oui, les taux. Depuis la loi de finances de 2017 qui a instauré une mise à jour automatique des valeurs locatives des locaux autres que les professionnels, en se basant sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé en novembre N-2 et novembre N-1 pour cette période, nous n'avons pas encore tous les chiffres et en fait, à fin octobre, ça représenterait 1.5 % et d'après les informations qu'on a eues, on pouvait tabler sur 2% à fin novembre.

Je vous ai dit tout à l'heure qu'on augmentait 3.5% les bases, donc 2% qui viennent de cette revalorisation des bases et 1.5% qui viennent de l'augmentation du nombre de logements. On peut voir là l'évolution des bases et le budget de 2025 intègre un produit fiscal de 7 050 000 € en 2025 contre 6 815 000 € en 2024, ainsi que les 170 000 € liés au dégrèvement des taxes foncières.

La CCVG nous reversent deux dotations. Alors premièrement, elle nous verse l'attribution de compensation, qui est estimée à 4 295 000 €, ce qui est très proche de l'an dernier. En fait, c'est un montant très stable mais il y a eu beaucoup de mouvements dedans ; c'est-à-dire la ville a repris la compétence politique de la ville, ce qui aurait dû entraîner une baisse mais dans le même temps, il y a eu une augmentation des services mutualisés. Dans les services mutualisés, vous avez par exemple les marchés publics, l'administration du droit du sol ou l'informatique.

La dotation de solidarité communautaire devrait s'élever pour 2025 à 1 175 000 € en intégrant le pacte financier et fiscal. Nous avons d'autres recettes de fonctionnement. En premier, les produits des services pour 1 062 000 €. Là-dedans, les plus grosses sont la restauration scolaire avec 415 000 €, les crèches, 218 000 € et 100 000 € de périscolaire. Par contre, la commune récupérant la compétence politique de la ville ne va plus refacturer ce service à la CCVG donc on va facturer 75 000 € en moins à la CCVG.

Les autres produits de gestion courante se montent à 133 000 € et intègrent les loyers des logements communaux ainsi que la refacturation, la location des gymnases au lycée, au collège et à l'école privée et nous avons deux terrains sur lesquels il y a des antennes de téléphonie mobile.

Sur le camembert de gauche, vous pouvez voir la grande partie en bleue, ce sont les impôts et taxes qui représentent 83.5 % de nos recettes de fonctionnement et sur la partie droite, l'histogramme. Alors en bleu, vous avez le prévisionnel de 2024, en jaune vous avez le réalisé simulé à fin 2024 puisque nous n'avons pas encore tous les chiffres et en rose le prévisionnel de 2025. On peut voir sur les impôts et taxes que le chiffre de 2025 est en augmentation par rapport à l'année 2024 ; sur les autres groupes de colonne, c'est relativement stable.

On va passer maintenant aux recettes de fonctionnement avec les charges de dépenses de fonctionnement avec les charges à caractère général qui s'élèvent à 2 738 000 €. Alors on a trois groupes, on a regroupé ceci sous trois groupes. Alors premièrement, on va commencer par ce que j'aime, la baisse des dépenses. C'est lié à de nouvelles mises en concurrence. Par exemple, on a le SIGERly qui a repassé ses marchés pour le gaz et l'électricité et a obtenu des baisses de 30%, ce qui se traduit pour nous par une diminution de 91 000 € des coûts.

De la même façon, les coûts ont baissé de 28 000 € suite aux contrats de prestations de services avec de nouvelles mises en concurrence, entre autres pour tout ce qui est entretien des espaces verts.

Le deuxième groupe, c'est la rationalisation des dépenses suivantes. Par exemple, les fournitures d'entretien ont baissé de 10 000 €. On a également baissé de 10 000 € les fêtes et les cérémonies et de 5 300 € les frais de nettoyage des locaux avec la mise en place de l'externalisation du gymnase Minssieux puisqu'on a une personne qui était partie à la retraite donc on a réorganisé le service, on a dit le gymnase Minssieux sera maintenant dans le cadre d'un ménage externalisé mais malgré ceci, on a réussi à économiser 5 300 €.

Le dernier groupe de dépenses, c'est la hausse des charges. Là, on trouve les frais d'assurances plus 18 000 € pour un total de 63 700 €. On a résigné des contrats à la fin du printemps 2024 mais eu égard à tous les problèmes climatiques, les assurances ont terriblement augmenté.

M. Serge BÉRARD : Au-delà de ça, on a le plus grand mal à s'assurer. Pour certaines collectivités ça devient même impossible de s'assurer donc c'est un gros sujet pour tous mes collègues, dans toutes les communes.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je voulais avoir quelques précisions sur les coûts d'énergie, c'est-à-dire que nos coûts, la baisse des coûts d'énergie de 30%, c'est-à-dire que nos dépenses ont baissé de 30% par rapport à l'année dernière ?

M. Serge BÉRARD : Non, vont baisser.

Mme Isabelle WEULERSSE : Vont baisser pardon en 2025.

M. Serge BÉRARD : C'est une baisse sur une très forte hausse.

Mme Isabelle WEULERSSE : D'accord, donc ça va bien baisser au global de 30%.

M. Serge BÉRARD : En 2025.

Mme Isabelle WEULERSSE : On a des consos stables et on a une baisse de prix unitaire, c'est ça ?

M. Serge BÉRARD : On a presque doublé entre 2023 et 2024 et donc sur le budget 2025, on va avoir une baisse qui nous ramènera, qui sera très loin de nous ramener à ce que l'on connaissait avant.

Mme Isabelle WEULERSSE : Et j'ai une deuxième question sur les contrats de prestation de services, sur l'entretien des espaces verts parce que c'est beaucoup quand même 28 000 € ; enfin, je ne sais pas de combien ils étaient.

Ça veut dire que c'est juste des renégociations ou qu'on a fait le choix, par exemple, de baisser un certain nombre de prestations ?

Mme Béatrice DHENNIN : Ce sont des renégociations.

M. Serge BÉRARD : On est soumis à des marchés donc régulièrement on les reprend.

Mme Isabelle WEULERSSE : Parce que quand on lit, on a l'impression que c'était que les espaces verts et je trouvais que ça faisait beaucoup sur des espaces verts. J'ai une dernière question sur les fêtes et cérémonies à 10 000 €. À combien s'élève le montant des fêtes et cérémonies parce que c'est pareil, 10 000 € sur quoi ? Je voudrais juste, si c'est possible, avoir une idée. Merci.

M. Serge BÉRARD : Vous avez la référence ?

Mme Béatrice DHENNIN : Je peux peut-être si vous voulez continuer puis quand on aura le chiffre, on reprendra. Donc cette année, les impôts et taxes vont augmenter puisqu'il y aura une taxe sur les logements vacants.

Il s'agit des logements de Jean Moulin qui, les années précédentes, étaient utilisés par les Ukrainiens donc ceci va représenter environ 6 000 € de dépenses supplémentaires. Les frais de formation intégrant le coût de scolarité des apprentis augmentent de 4 600 € et passent à un total de 55 200 €.

M. Serge BÉRARD : Sur les logements vacants, il faut préciser qu'on a engagé une démarche de cession, dès l'instant où ils auront été disponibles et que ça prend un peu de temps mais on espère que ça aboutira l'année prochaine. Je rappelle qu'il y a 12 logements gérés par la commune. Il restait encore des agents même pendant la période où les Ukrainiens étaient là. Il restait encore 2 agents donc aujourd'hui, depuis quelques mois, les logements sont disponibles et on a engagé le processus de cession.

Mme Béatrice DHENNIN : En ce qui concerne les frais de formation des apprentis, le CNFPT jusqu'à présent, les payait et nous les remboursait. Or, ils ont décidé de ne plus les prendre en charge. Les contrats ayant été signés donc nous, nous devons les prendre en charge jusqu'en fin août ou septembre 2025 mais il est vrai qu'à partir de septembre 2025, on va devoir prendre des mesures. On verra à ce moment-là, peut être privilégier les contrats qui ont des frais de formation plus bas. Le débat est ouvert.

Les locations immobilières ont augmenté de 4 500 € parce qu'il y a la location des vestiaires du foot. L'an dernier, ils étaient arrivés en cours d'année. On avait payé pour sept mois alors qu'en 2025, il faudra payer pour douze mois.

Mme Alice NAVARRO : Du coup, pour répondre à votre question Mme WEULERSSE, sur les fêtes et cérémonies, donc on a un budget 2024 qui était de 78 000 €, il passe à 68 000 € sur l'année 2025 et concernant l'entretien des espaces verts, le budget global, on était à 165 000 € et on passe à 138 000 € en sachant qu'on a voté en DM une baisse déjà puisqu'on avait attribué le marché en cours d'année donc on a déjà notifié une baisse qu'on avait mis au budget de -20 000 €. Dans les mises en concurrence qu'on a également à la baisse, c'est le nettoyage du marché forain.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme NAVARRO.

Mme Béatrice DHENNIN : Je laisse la parole à Mme BÉRAL pour la suite.

Mme Agnès BÉRAL : Donc on va passer aux dépenses de personnel. Comme vous le savez, on l'a déjà présenté l'année dernière, il faut transmettre dans le rapport d'orientation budgétaire, la structure des effectifs, les dépenses de personnel, la durée effective du temps de travail et l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses. Il faut savoir que toutes ces données seront, vous le verrez dans les chiffres suivants, sont à prendre en compte de janvier à octobre pour pouvoir les comparer sur janvier-octobre des deux années précédentes.

La pyramide des âges, on se rend compte simplement qu'elle a baissé par rapport à 2023 et même 2022 donc on est passé en moyenne à 38 ans pour les hommes et 42 ans pour les femmes. Ensuite, l'évolution de la répartition, elle est relativement constante ; vous voyez 75% de femmes en 2022, 76% et 76% en 2023 et 2024 et 25% à 24% pour les hommes des ETP, en répartition. Il faut noter que nous avons un effectif moyen de 249 agents. Il était de 243 en 2023.

L'évolution des ETP, donc en 2022 on était à 188.35, on est passé en 2024 à 187.29, donc un ETP globalement de moins. On a eu un creux en 2023 parce qu'on avait des difficultés de recrutement. On a eu plusieurs postes qui étaient vacants pendant un bon petit moment.

Alors le temps de travail, il faut savoir que 57,3% des agents sont à temps plein et 76% des titulaires sont à temps plein. Les heures supplémentaires rémunérées, donc on en a 1.44% en 2023 et 1.62% en 2024. Il y a plein de raisons pour lesquelles on a rémunéré de manière supplémentaire des tours d'élection, des choses comme ça. Par contre en 2022, on était à 2.16%, donc globalement on rémunère un peu moins les heures supplémentaires, à savoir que dans la collectivité, ce qui est recommandé aux directeurs, c'est de faire bénéficier plutôt de la récupération plutôt que de payer les heures supplémentaires donc elles ne sont payées que quand vraiment les agents ne peuvent pas récupérer pendant des périodes très difficiles où ils ne peuvent pas s'absenter.

Les heures complémentaires rémunérées donc c'est pareil, le taux est relativement stable à 1.75%. Il y a eu un tout petit peu d'augmentation en 2023, on est repassé à un 1.76%. Jje rappelle que les heures complémentaires sont payées pour les agents qui sont à temps non complet donc quand ils vont au-dessus de leur temps normal, ce sont des heures complémentaires.

Le taux d'absentéisme, 7,13% donc on est en légère baisse par rapport à 2023, tout arrêé confondu, c'est marqué même les congés de maternité bien sûr et donc il y avait 123 agents absents au moins un jour et 117 au moins un jour, enfin 123 en 2023 et 117 en 2024.

Donc ça, vous le connaissez maintenant, le chapitre 012 concerne les salaires des agents ainsi que les cotisations aux différents organismes sociaux. On l'a déjà expliqué l'année dernière, de quoi se composait la rémunération des agents. Il n'y a rien eu de changé par rapport à l'année dernière, donc je ne vais pas vous relire, de quoi est composé sauf si vous avez des questions.

Pour l'année 2024, le budget prévisionnel normalement s'élevait à 9 millions d'euros. Il y a en 2024 il y a des éléments qui ont impacté ce budget, les éléments incompressibles, donc les 5 points d'indice, la majoration de la monétisation des CET, des heures supplémentaires liées aux élections, on en avait normalement une de prévue, on en a eu trois.

On a eu une création, donc les créations des postes en N-1 an en année complète donc elles sont reportées ; elles étaient en partie sur l'année 2023 et elles sont en année complète sur 2024. Il y a eu quelques missions ou des créations de postes supplémentaires comme la billetterie et le contrôle de gestion et l'urbanisme.

Bien sûr, on remplace où il y a des départs d'agents donc ça fait des doublons pendant une certaine période puisque les agents, même s'ils s'en vont en retraite par exemple, ils prennent leur CET ou les vacances qui leur restent donc on embauche à ce moment-là et donc ça fait des doublons. Il y a eu deux agents en PPR qui ont été payés et remplacés et des augmentations de temps de travail, un petit peu en communication et au protocole.

Mme Christiane CONSTANT : Excusez-moi mais j'aimerais que, pour le public au moins que PPR, qu'est-ce que ça veut dire ? Tous les acronymes, vous savez...merci.

Mme Agnès BÉRAL : C'est la préparation au reclassement, la période de préparation au reclassement, donc des agents qui ne sont plus aptes à leur poste, il leur est proposé de faire un an dans la collectivité, c'est le centre de gestion qui nous demande de faire ça et donc on les met dans différents services pour qu'ils essaient de trouver une autre formation, un autre reclassement ; et compte épargne temps (CET).

Actuellement donc a priori, on devrait atteindre un montant de dépenses de personnel à 9 150 000 € et ce qui représente 60,2% des dépenses de fonctionnement. On a projeté pour 2025, 9 330 000 € parce qu'on a, entre autres, des événements incompressibles comme l'augmentation justement des points de CNRACL donc, ça, c'est la Caisse Nationale Régionale de Retraite des Agents des Collectivités Locales ; la caisse de retraite des fonctionnaires.

On a un versement transport qui augmente. On devait arriver à 1.8% et on va être à 1.3% l'année prochaine et les cotisations URSSAF qui augmentent également d'un point donc un total d'événements pour 168 000 € ; un glissement vieillesse et technicité de 0.5%, qui représentent un montant de 37 500 €. C'est pour ça l'augmentation de ce montant incompressible également.

Pour essayer quand même de réduire ce budget ou de l'équilibrer en tout cas, la collectivité va pouvoir prendre les mesures suivantes donc un départ en retraite d'un agent d'entretien d'un site qui sera remplacé par de l'externalisation. Il y a des recrutements qu'on avait prévu mais qui seront gelés en 2025 ; une suppression de deux postes d'assistantes maternelles vacants et d'un poste emploi à 60%. Alors ce n'est pas vraiment une suppression. ; enfin on les supprime de nos effectifs mais il faut savoir que les postes d'assistantes maternelles sont très difficiles à recruter. Pour l'instant on a trouvé personne donc était à 17 et on va passer à 15 parce qu'on n'arrive pas à recruter d'assistante maternelle donc il faut qu'on trouve d'autres solutions pour la garde des enfants. On va faire également un travail sur la base des vacances en essayant de faire une optimisation dans le domaine de la culture puisqu'il y en a beaucoup et dans le cadre de l'entretien ménager également. Aussi on va faire une concertation, on a fait une concertation avec les représentants du personnel dont un Comité Social Territorial sera présenté le 12 décembre pour plafonner le montant des monétisations des comptes épargne temps à 5 jours par an, alors qu'il n'était pas limité pour le moment et une baisse des heures supplémentaires rémunérées par la fin du paiement des débits crédits donc ça c'est notre système de pointage qui fait qu'on pouvait se faire payer des excédents de débits crédits et donc on va supprimer ça, ça sera de la récupération ou éventuellement, la baisse du temps de travail.

M. Lionel CATRAIN : Bonsoir. J'avais une question parce que vous êtes très précis sur le nombre de suppressions de départs à la retraite et le « certains recrutements sont gelés », je voulais savoir combien ça s'élevait et si éventuellement ça pouvait amener à fragiliser des services qui attendaient ces recrutements et auquel cas lesquels ?

M. Serge BÉRARD : Par exemple, on avait envisagé de recruter un sixième policier municipal pour être plus présent dans la ville, notamment les soirs, repenser l'organisation et bien valoriser les efforts qu'on a fait aussi d'investissement avec notre CSU, notre Centre de Supervision Urbain, modeste mais qui fonctionne très bien donc là, on a décidé de surseoir pour l'instant dans ce contexte par exemple donc c'est un poste significatif.

Mme Agnès BÉRAL : Il n'y a pas d'autres recrutements, enfin les services sont au complet pour le moment ; il y a des remplacements en cours mais il n'y a pas de...

M. Serge BÉRARD : Mais vous avez pu constater que les effectifs sont stables. Comme vous avez pu le mesurer, on a un directeur général des services qui a quitté la collectivité l'an dernier et on avait préparé son départ avec l'arrivée de Clémentine HOCHART à la direction générale et avec une réorganisation des services et des directions qui ont été mises en place donc on peut dire aujourd'hui que cette organisation est aboutie et que l'objectif qu'on s'est fixé dans ce contexte-là, vous avez vu apparaître un poste de contrôle de gestion, c'est de s'interroger sur nos pratiques. Il ne s'agit pas de dire aujourd'hui que nos agents ne seraient pas performants ou qu'ils ne travailleraient pas...je pense qu'on a la chance d'avoir dans cette collectivité, historiquement, je pense que ça a toujours été bien géré, des agents motivés, impliqués et dont on est pleinement satisfait.

Pour autant, on voit bien que des questions se posent si on n'est pas capable d'agir, on le verra tout à l'heure, j'anticipe un peu mais si on ne peut pas redresser nos résultats, la seule façon que trouvent les collectivités en règle générale et l'État dans ces cas-là, c'est d'augmenter les impôts ; chose qu'on ne souhaite pas même si à Brignais on a un niveau de fiscalité qui est tout à fait raisonnable sur les taxes foncières, on ne le souhaite pas. D'autant plus qu'aujourd'hui, malheureusement, avec les dispositions qui ont été prises au niveau national, quand il y a des augmentations d'impôts, seuls les propriétaires paient ces augmentations-là donc ce n'est pas ce qu'on souhaite. Cela veut dire qu'il faut travailler sur notre efficacité, notre efficience et l'enjeu de ce poste et le travail, et je remercie Clémentine qui est engagée, ce n'est pas simple, c'est de repenser aussi nos missions, savoir si on peut travailler autrement, de savoir comment on peut s'organiser. C'est vrai qu'il y a des pratiques, parfois on a l'habitude de reproduire des modes de fonctionnement en toute bonne foi. On peut s'interroger sur certains services qu'on rend, qui ne sont peut-être pas des services à rendre par une collectivité. En tout cas, l'idée c'est de commencer à travers ce budget-là, à poser ces questions-là et donc si ce budget qu'on va vous proposer à l'équilibre prend déjà un certain nombre de mesures, ça ne veut pas dire qu'on ne va pas chercher à travailler sur l'efficience de la commune dans les années qui viennent, et c'est absolument nécessaire si on veut maintenir notre dynamique à la fois de service mais aussi d'investissement qui, on le verra, est extrêmement important dans une ville en croissance et une ville où il y a légitimement des Brignairots qui attendent des équipements à la hauteur.

Mme Isabelle WEULERSSE : Juste pour bien comprendre, aujourd'hui ça veut dire qu'on a une stabilité du nombre d'ETP entre 2024 et 2025.

M. Serge BÉRARD : Oui.

Mme Isabelle WEULERSSE : On est exactement là-dessus ; dans l'idée, dans le budget, c'est ça ?

M. Serge BÉRARD : C'est ça, parce que je rappelle aussi que les fonctionnaires, on n'est pas dans le monde privé, on ne peut pas décider de se séparer d'agents brutalement donc la seule façon qu'on aura de procéder, si on trouve des pistes d'économies, ce sera au moment de départs d'agents de s'interroger sur comment est-ce qu'on peut travailler autrement.

Mme Isabelle WEULERSSE : Mais c'est ça, ça aurait pu être des départs en retraite non remplacés ou des départs volontaires non remplacés le cas échéant.

M. Serge BÉRARD : On l'a vu là, les départs en retraite sont mentionnés, il y en a très peu donc on n'est pas dans la capacité, comme on n'a pas l'intention de licencier qui que ce soit, on n'est pas en capacité aujourd'hui de projeter une réduction des effectifs puisqu'on n'a pas matière à le faire. Ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas un travail qui sera fait pour essayer d'optimiser l'organisation.

Mme Isabelle WEULERSSE : Ce que vous disiez, éventuellement en sous-traitant des choses qui pouvaient être traitées aujourd'hui et qu'on pourrait imaginer sous-traiter par exemple.

M. Serge BÉRARD : On a des obligations, des évolutions du service rendu, on a un turnover de l'ordre d'une trentaine d'agents par an donc ça ouvre des possibilités mais ce sera un peu au cas par cas.

Mme Agnès BÉRAL : On va passer justement à la diapo suivante, on a une projection.

Mme Solange VENDITTELLI : Je me permets de poser une question de la part de M. Alain GARDETTE qui n'est pas là mais qui a quand même bien regardé ce budget donc sa question c'était les dépenses du personnel 2025 augmentent de 2%, soit 180 000 €. Compte tenu de ce que vous indiquez, quelle est l'économie réalisée avec les économies qui sont faites sur le personnel ?

M. Serge BÉRARD : C'est ce tableau là qu'il faut regarder.

Mme Solange VENDITTELLI : Une valeur d'économie.

M. Serge BÉRARD : Alors il y a une mécanique inflationniste avec les postes qui évoluent. Si on enlève les 168 000 qui sont liés à l'augmentation de 4 points qui étaient prévus dans la loi de finances, enfin dans la loi concernant la sécurité sociale qui vient d'être abandonnée donc on peut peut-être, vous pouvez peut-être changer le tableau Alice, on vient de gagner 170 000 € ; non 150 000 €. On vient de gagner 150 000 €. Si on enlève 150 000 € des 9 330 000 €, on ne doit pas être loin d'une stabilité de la masse salariale donc l'essentiel de l'augmentation est lié et ça veut dire que par ailleurs, on fait des économies parce qu'il y a une mécanique inflationniste du fait du vieillissement notamment. Est-ce que la réponse est satisfaisante ?

Mme Solange VENDITTELLI : Non car je n'ai pas la valeur des économies qui ont été faites avec la suppression de postes, la baisse des monétisations... je n'ai pas compris le montant de l'économie.

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas chiffré. Il faudrait peut-être l'évoquer, valoriser un peu mieux mais on doit être autour de 100 000 € peut-être.

Mme Clémentine HOCHART : *En complément, on pourra vous donner les montants qui sont en face, notamment des suppressions de postes d'assistantes maternelles et du poste emploi à 60%. Sur la baisse des vacances, c'est effectivement une enveloppe qu'on a chiffrée mais qui pour l'instant doit être encore affinée. Là où on attend aussi l'instance officielle avec les représentants du personnel sur la baisse des monétisations CET. On est parti des paiements réalisés cette année, donc on est sur 66 000 €. Si le plafond de 5 jours est validé, on a du coup un montant qui serait de l'ordre de 20 000 € donc ça vous donne l'économie qu'on projette. Sur la baisse des heures supplémentaires, la totalité des heures supplémentaires rémunérées, c'est à peu près 200 000 € à l'échelle de la ville et on est parti sur une enveloppe complète de 50 000 € en rationalisation ; 50 000 € d'économies.*

Mme Isabelle WEULERSSE : Alors là, excusez-moi mais moi je comprends plus vraiment ; c'est une comparaison budget et budget, ce n'est pas une comparaison réelle que vous nous avez donnée là. Alors juste pour comprendre parce que quand on regarde, je m'explique, les dépenses au 31 décembre 2024 s'élèvent à 9 150 000 €, la projection 2025 à 9 330 000 € donc l'écart est de 180 000 €. Vous annoncez qu'il y a deux éléments qui impactent et qui impactent au total à hauteur d'un peu plus de 200 000 € donc moi j'ai regardé l'écart, ça fait une baisse que de 25 500 € donc je ne comprends pas très bien ce que vous annoncez en fait.

Mme Clémentine HOCHART : *Ce que je vous annonce c'est les estimations, qui sont effectivement au réel, parce que pour le calcul du CET en fait, tant qu'on n'a pas le nombre de jours qui sera demandé, qu'on aura l'année prochaine, on est parti sur une estimation pour vous donner des économies potentielles.*

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui donc ce que je veux dire, c'est que ça n'a pas été pris en compte dans le budget donc ? Je ne comprends pas en fait ce que vous affichez avec un 9 150 000 € à 9 330 000 €, il y a un écart en fait.

M. Serge BÉRARD : Pour l'instant les 9 150 000 € c'est une estimation parce qu'on n'a pas fini l'année donc c'est histoire de cadrer les choses, je pense qu'on sera plus à même lorsqu'on aura le compte administratif qu'on présentera au printemps, de revenir sur les montants précis, exacts et de pouvoir répondre précisément en comparant le budget avec les dépenses réelles qu'on aura eues une fois qu'on aura terminé l'exercice.

Mme Isabelle WEULERSSE : D'accord parce que quand on le regarde comme ça, on a l'impression qu'il n'y a que 25 000 € d'écart de baisse par rapport à l'année dernière. C'est juste pour comprendre, pour cadrer, bien comprendre les choses.

Mme Agnès BÉRAL : Nous étions à la page 42. Donc les projections les plus pessimistes à effectif constant, par le biais effectif constant qui intègre les effets incompressibles par la collectivité, notamment la poursuite des augmentations de taux CNRACL. Donc notre budget, on l'a prévu a priori à 9 330 000 € pour 2025. Il montrait à 9 513 000 € en 2026 et 9 700 000 € en 2027. Ces 4 points effectivement, on ne sait pas si ça va être effectif ou pas mais c'est une projection prudente ; on ne peut pas tenir notre budget avec 9 700 000 € en 2027.

CNRACL, comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, on va travailler énormément sur nos missions obligatoires, savoir ce qu'on ce qu'on doit gérer. Il faut gagner en efficacité en se tournant entre autres, vers plus d'innovation numérique, intelligence artificielle, dématérialisation entre autres et réorganiser les missions, notamment dans le cadre de départs en retraite. Justement, à chaque fois qu'il y aura un départ en retraite, on se posera la question de savoir si le service peut se passer de cette personne ou pas, ou si c'est dans d'autres services. En 2026 il va y avoir trois départs en retraite potentiels et six en 2027 donc on se posera la question tous les ans sur ces départs en retraite, savoir ce qu'on fait, on va avec le contrôle de gestion et le dialogue de gestion essayer de rationaliser un peu tout ça, se faire des indicateurs pour voir où on peut faire des économies.

M. Serge BÉRARD : Sur ces questions-là, nous avançons aussi avec prudence parce qu'on a, je le répète,

des équipes qui sont très engagées. Il ne s'agit pas de les déstabiliser ou de les mettre en cause. Il s'agit de travailler avec tous les responsables, tous les directeurs sur une optimisation. C'est le cas actuellement. Il y a des départs par exemple cette année à la DEJS, Direction Enfance Jeunesse et Sports qui conduisent à des réorganisations, à des optimisations et on essaie en fait de raisonner tout en ayant bien entendu des finalités publiques et pas des finalités privées mais raisonner un peu comme le monde de l'entreprise qui cherche à être le plus efficient possible dans les missions, les produits et les services qu'il rend.

Mme Béatrice DHENNIN : Les participations et les subventions regroupent les contributions auprès des syndicats, les subventions de fonctionnement aux budgets annexes et le soutien au monde associatif. Le tableau que vous avez là reprend le détail des subventions de fonctionnement aux budgets annexes. Si on compare 2024 et 2025, on voit que le chiffre est en amélioration. On passe de 683 000 € à 627 000 € ; ceci est dû, entre autres, à la baisse de la subvention à la résidence autonomie des Arcades. C'est prévu puisqu'on devrait avoir une rationalisation de la structure sur l'année 2025.

Le tableau du bas indique le poids de la subvention communale dans le budget de la structure. Le soutien aux associations est en légère hausse. On verse 479 600 € au Centre social, ceci en intégrant La Câlinerie ; 229 500 € à la MJC, 111 000 € à l'école de musique et 341 500 € à l'OGEC, les écoles privées et 184 000 € pour les autres associations. C'est une très faible évolution puisque par exemple, les autres associations, on leur avait versé 182 000 € en 2024.

Les participations aux syndicats, eux, ont une hausse plus importante et sont estimées à 385 000 € en 2025, alors qu'en 2024, il y avait un montant de 354 000 €. Ça concerne les versements au SYSEG, au SYTRAL, au SDMIS et au SIARG. Alors effectivement le SYTRAL, comme on a vu tout à l'heure, le taux de cotisation va passer de 1,15% à 1,30% en 2025 et le SYSEG et le SDMIS ont augmenté leurs dépenses puisque, entre autres, le SYSEG par exemple a recruté donc les frais de fonctionnement qu'ils répercutent sur leurs adhérents sont plus importants.

M. Serge BÉRARD : Parmi les subventions, je le rappelle, parce qu'à titre personnel, je ne m'en suis toujours pas remis et j'espère qu'on aura malgré tout une réponse positive un jour ; l'État nous avait demandé de participer au financement pour ce qui concerne les classes maternelles dans l'univers des écoles privées, en l'occurrence à l'OGEC qui a reçu une subvention complémentaire simplement dans le cadre de la loi qui nous l'a imposée, de l'ordre de 150 000 € par an. L'État était supposé nous rembourser pendant les trois années ces sommes-là puisque c'était une décision purement nationale et qui faisait supporter aux communes un poids pour lequel elles n'étaient pas préparées et on attend toujours les 450 000 € pour une argutie juridique. Pour l'instant, l'État refuse de nous donner ces sommes-là et, pour information, on a engagé une procédure. On verra. J'ai même remis moi-même un courrier, la demande au Ministre, Monsieur PORTIER qui était là il y a quelques semaines. Il est toujours Ministre, il est Ministre démissionnaire et il est reparti avec ce courrier. Je ne sais pas ce qu'il en aura fait. Je ne sais pas s'il aura le temps de le donner à lire à quelqu'un.

En tout cas, on a là 450 000 € de manque à gagner qui n'étaient pas du tout prévu dans notre plan et

qui sont très préjudiciables, ce qui fait que vous me voyez de temps en temps m'interroger sur la gestion de l'État ; on prend des engagements, on les tient ; enfin en tout cas, nous, communes, lorsqu'on prend des engagements avec les associations, avec les tiers, avec tous nos partenaires, on prend nos responsabilités, on les assume et là, malheureusement, ce n'est pas le cas.

Mme Béatrice DHENNIN : Les atténuations de produits. Alors la commune va reverser à l'État un montant d'environ 720 000 € en 2025, alors au titre du fonds de péréquation intercommunal et communal, un montant de 645 000 € et le prélèvement SRU à hauteur de 75 000 €. En effet, le pourcentage de logements sociaux que nous devrions atteindre est de 25% et à l'heure actuelle, on est de 21.34%. Le différentiel entraîne une indemnité de 75 000 € donc nous allons reverser à l'État 720 000 € et, comme disait Monsieur le Maire, l'État nous verse royalement 185 000 € de DGF, ce qui fait un différentiel que vous voyez sur le tableau de 535 000 € comme l'an dernier.

Si on regarde l'année 2017, en 2017 nous versions à l'État 228 00 €, et je trouve que ça a augmenté, ça fait plus que doubler. Les dépenses de fonctionnement donc au total on devrait arriver à 15 688 000 €. La plus grosse partie, la partie bleue, c'est les charges de personnel pour un montant de 59,5% de charges totales. Ensuite, vous avez les charges à caractère général pour 17% et les autres charges de gestion courante pour également 17%. Elles sont respectivement en vert et en rouge.

Sur l'histogramme à droite, on peut voir donc avec le même code couleur que pour les recettes, les différentes évolutions de dépenses. On peut voir que les charges de personnel et les frais assimilés ont augmenté au niveau du prévisionnel simulé pour 2024 et encore plus augmenté au niveau du prévisionnel 2025, c'est ce qu'on disait tout à l'heure. Par contre, les charges à caractère général, c'est le deuxième paquet de colonnes. On peut voir que le réalisé simulé 2024 était nettement plus important que le budget 2024, mais que le budget 2025 a baissé en-dessous. L'ensemble des lignes après, c'est les autres charges de gestion courante qui sont à peu près équivalentes et les autres charges sont relativement semblables par rapport à l'année précédente.

On va passer à la section d'investissement. Alors la section de fonctionnement permettrait de dégager un autofinancement d'environ 1 466 000 €, ceci en intégrant les dotations aux amortissements. Alors avec cela, on peut rajouter 200 000 € de subventions espérées sur les projets 2025. C'est un chiffre plutôt assez faible, très raisonnable. Ensuite, on peut compter un FCTVA, un fonds, le remboursement de la TVA à hauteur de 850 000 €. C'est un chiffre important parce qu'il est basé sur les investissements de 2023 et en 2023, on était en pleine rénovation de l'école Jean Moulin.

M. Serge BÉRARD : Il faut savoir qu'on ne récupère pas l'intégralité de la TVA, on est à 18.8 – 16, je ne sais plus combien donc on paye 20% an et on ne récupère que 16 pour une raison qui est purement... je ne sais pas, l'État nous pique un peu de l'argent aux collectivités locales et là, dans le budget qui était prévu et qui est donc tombé, on va passer à 14, c'est ça ? Mais peut-être qu'on ne passera pas à 14 finalement ; Alice, vous étiez inquiète, soyez rassurée, tout va bien en France.

Mme Alice NAVARRO : Tout à fait. Juste, je me permets par rapport aux 16% de FCTVA, ils calculent le

16% sur du TTC, pas sur du HT alors on est quasi identique.

M. Serge BÉRARD : Je disais une bêtise, c'est le taux qui va diminuer.

Mme Alice NAVARRO : Oui, généralement la TVA nous était remboursée on va dire dans son intégralité, même si le taux n'était que de 16 mais ils l'appliquaient sur du TTC.

M. Serge BÉRARD : C'est par rapport à la réduction.

Mme Alice NAVARRO : Oui et là effectivement, dans le défunt du projet de loi de finances effectivement, il y avait 14.85% des taux qui étaient appliqués sur le remboursement de TVA.

M. Serge BÉRARD : On perdait les deux points.

Mme Béatrice DHENNIN : On a également prévu des taxes d'aménagement à hauteur de 200 000 € et la cession de la maison qui est située rue de l'Industrie pour un montant de 230 000 €. On a estimé que les amendes de police seraient équivalentes à celles de 2024, c'est-à-dire 160 000 €.

On va regarder maintenant les dépenses d'investissement qui s'élèveront au total à 4 402 000 €. Comme d'habitude, on les a réparties en trois phases ; en phase étude pour 107 000 €, le montant le plus important et la végétalisation de la cour des écoles de Jacques Cartier et la maternelle Lassagne pour un montant de 60 000 € ; les dépenses engagées en 2025 pour un montant de 3 301 000 €. Là, nous avons des économies d'énergie avec toujours l'école maternelle Lassagne puisqu'il est prévu la rénovation pour 1 215 000 €, y compris des panneaux photovoltaïques sur le toit ; la végétalisation de la cour de l'école Fournion pour un montant de 360 000 €, les subventions pour des eaux pluviales pour 350 000 € et également un foncier bâti ; l'acquisition de la propriété du Peloux pour 341 000 €, c'est à la fois l'achat du bâtiment et le suivi de la toiture afin d'éviter d'éventuelles fuites.

Nous avons des dépenses récurrentes pour 993 200 € ; en véhicules nous avons 340 000 €. C'est une somme importante puisque là-dedans nous avons 250 000 € pour remplacer la balayeuse qui arrive en fin de vie et également 90 000 € pour l'acquisition d'un camion électrique pour le cadre de vie. Les bâtiments, l'entretien des bâtiments se montera à 300 000 € avec des changements de chaudière et également la rénovation partielle de la toiture de l'Hôtel de Ville parce que nous avons quelques fuites et on peut citer l'informatique avec 104 000 €. Là-dedans, on a 60 000 € qui concernent le changement de l'autocom.

Mme Christiane CONSTANT : Juste une petite question, là on est sur des dépenses d'investissement et je note que vous avez mis des subventions eaux pluviales hors des subventions. Ce sont des recettes pour moi.

Mme Béatrice DHENNIN : C'est des subventions que nous versons.

M. Serge BÉRARD : Oui là il faut savoir que sur cette ligne-là, c'est une ligne qui est engagée depuis pas mal de temps et depuis le début du mandat même. Il y a deux projets très conséquents qui doivent être engagés sur la côte. Vous savez qu'on a des réseaux unitaires qui ne répondent plus aux besoins. En fait, tous les réseaux sur la côte sont sous dimensionnés au regard de l'évolution de ce quartier qui a

beaucoup grandi et les réseaux ont été imaginés initialement pour beaucoup moins de maisons donc il s'agit de supprimer les réseaux unitaires et de récupérer les eaux pluviales pour qu'elles ne se retrouvent pas quand il y a des orages avec l'eau d'assainissement, dans des déversoirs dans la nature donc c'est bien entendu un investissement extrêmement vertueux sur le plan environnemental.

De plus, on y est contraint aussi par la réglementation. Peut-être que Roger REMILLY pourrait en dire plus ; il parlera du SYSEG tout à l'heure et donc on envisage un début de ces travaux mais pour l'instant on n'a pas de projet finalisé. Théoriquement, ils vont être présentés prochainement et dès qu'on aura les projets finalisés, on se retournera d'ailleurs, on ira rencontrer les riverains pour valider avec eux la faisabilité, l'intérêt du projet puisque si ces projets sont vertueux pour l'intérêt général dans la mesure où on supprime ; vous savez que toute cette eau, quand il y a des orages, on la retrouve avec l'eau d'assainissement dans les unités de traitement ou dans la nature donc c'est un intérêt général de ce côté-là du point de vue purement écologique mais il y a aussi un enjeu pour les habitants qui sont inondés parfois, puisque tous ces dispositifs ne sont plus adaptés, on a pu le voir lors des dernières inondations. Donc c'est un travail un peu de longue haleine, je trouve que ça prend un peu trop de temps mais en même temps je comprends qu'il y ait des sujets techniques donc on en saura plus dans les mois qui viennent pour voir comment ces projets vont s'engager. On avait imaginé au départ que sur ces deux projets de la côte, on pouvait avoir jusqu'à 3 ou 4 millions d'euros d'investissement donc là, on parle que des travaux initiaux. Ce sont des sujets qui reviendront, qui seront posés sur la table du Conseil municipal au cours de l'année 2025. Pour l'instant on a mis une somme sans avoir tous les éléments encore pour initier le projet.

M. Lionel CATRAIN : Je vois que vous avez inscrit 800 000 € pour la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville. J'ai souvenir qu'on avait eu une présentation en Commission générale, si je ne me trompe pas, avec un débat assez long, y compris au sein de la majorité et je m'interrogeais du coup sur l'évolution du projet et si on aurait des nouvelles de ce projet avant de voter 800 000 € d'investissement ?

M. Serge BÉRARD : Alors c'est un projet effectivement qui, je pense qu'il y a sûrement semble-t-il, un consensus pour le réaliser. La question c'est le délai de réalisation. Là on avait eu une présentation qui n'avait pas nécessairement satisfait tout le monde qui a fait que les services, l'architecte a retravaillé. On aura une présentation d'ici la fin de l'année ou début de l'année prochaine, sur base de cette présentation, si elle est acceptée, sur base de la programmation en fonction des délais. Ce projet peut être effectivement sera une marge de manœuvre au regard de la problématique financière. Je ferai une synthèse à la fin là-dessus. Il nous faudra certainement des marges de manœuvre puisque, comme on va le voir, on a à s'interroger sur nos investissements et sur notre endettement dans le contexte économique et financier et les aléas que l'on connaît et encore plus depuis ce soir donc c'est un sujet.

Pour l'instant, on a considéré que ça vaut le coup en termes d'investissement pour faire des économies d'énergie. C'est vrai que depuis l'an dernier, vous le verrez enfin, vous l'avez vu déjà l'an dernier, depuis 3 ans même, l'essentiel des gros investissements portent sur des économies d'énergie, que ce soit les acquisitions de LED pour changer tout notre équipement d'éclairage, que ce soit l'école Jean Moulin qui a bien entendu été un axe important, que ce soit Lassagne, que ce soit l'Hôtel de Ville.

Comme vous vous en souvenez, on a eu une présentation de notre schéma directeur de l'immobilier

énergétique ; Bruno THUET pourrait en parler mais il n'est pas là ce soir, peut-être 20 millions à investir sur cette commune pour remettre l'ensemble de notre patrimoine dans un bon état de fonctionnement, dans le respect des objectifs environnementaux qu'on peut raisonnablement se fixer. Donc l'Hôtel de Ville en fait partie ; ce sera à la fois pour des raisons techniques et peut-être financières, un point à revoir prochainement.

Mme Sylvie GUINET : Moi je vais parler des petites sommes parce que je sais qu'on a l'habitude éventuellement de ne pas s'arrêter mais il y a quelque chose qui nous interpelle quand même. Aménagements divers – parc canin 28 000 €. Alors qu'est-ce qu'on va faire avec ce parc canin ? Est-ce que c'est vraiment utile aujourd'hui où on cherche quand même à faire des économies. C'est 28 000 € ok, mais est-ce qu'on ne peut pas les mettre ailleurs ? Donc on s'est interrogé quand même sur ce petit montant quand même.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai que le montant qui est affiché pose question. Il y a une évaluation qui a été faite, on l'a laissée en l'état mais sur le principe, peut-être que certains veulent s'exprimer sur l'intérêt d'un parc canin à Brignais. Il y a deux sujets en fait. Il y a l'intérêt de ce parc canin et puis après son coût et comment on peut optimiser et peut-être ne pas aller sur des montants comme ça. Je ne sais pas qui souhaite évoquer le sujet ; Christine peut-être ?

Mme Christine MARCILLERE : Donc sur cette ligne-là, Aménagements divers – parc canin effectivement, déjà sur le budget en lui-même, il a été fait un devis entre guillemets grossier parce que c'était vraiment une évaluation qui n'était absolument pas fine du coût que pourrait représenter la création d'un parc canin sur Brignais. Effectivement, on a laissé la ligne à 28 000 €, sachant que, très raisonnablement, on peut largement le diviser par deux, voire même partir carrément en-dessous puisqu'il y a des pistes d'amélioration sur le budget en lui-même.

Quant à l'opportunité de créer un parc canin sur Brignais, alors très simplement, un parc canin ce n'est pas un endroit où on va faire crotter son chien, très clairement ; c'est un endroit où les propriétaires de chiens viennent en toute liberté puisque l'endroit est clos et entièrement clos donc viennent profiter de l'espace pour faire courir leurs chiens, éduquer leur chien. D'ailleurs c'est vraiment l'axe qu'on souhaite obtenir. C'est un endroit et d'ailleurs j'ai eu l'occasion d'aller visiter celui de Grigny qui a été créé. Ça a même été tellement intéressant pour la commune qu'ils souhaitent en créer un deuxième donc c'est tout à côté. C'est un endroit aussi qui permet aux propriétaires de chiens de se rencontrer, notamment ça permet à des gens qui, à l'heure actuelle, vont dans Brignais, de lâcher leurs chiens sans laisse bien évidemment et ça a un intérêt, notamment pour les personnes âgées qui peuvent en toute liberté venir discuter notamment, c'est un endroit aussi de rencontre, ça participe au bien-être animal parce que l'air de rien, alors je ne sais plus exactement la proportion mais je crois que c'était de l'ordre de 10 à 20% de la population qui est censé avoir un chien donc ça participe aussi à cela.. Je ne vous cache pas également que c'est un endroit qui pourrait nous permettre de faire des sessions de sensibilisation à l'égard des propriétaires de chiens et notamment peut-être de nous permettre de lutter un petit peu sur les dégradations des déjections canines.

Voilà globalement l'idée. Ça répond à un besoin. On a été sollicité à plusieurs reprises par des Brignairots

qui cherchent un endroit de cet ordre-là parce qu'effectivement, dans le coin, pour balader son chien en toute liberté j'entends, sans avoir à le tenir en laisse, il n'y a pas beaucoup, même dans la forêt où, a priori le règlement interdit de lâcher son chien.

Mme Sylvie GUINET : Je n'ai rien contre les chiens, j'en ai.

M. Serge BÉRARD : Ni contre les propriétaires de chiens non plus.

Mme Christine MARCILLERE : Non, l'espace n'est pas très réduit. Le but c'est de faire quelque chose de suffisamment grand justement pour que facilement une dizaine, une quinzaine de chiens puissent s'ébattre en toute liberté.

M. Serge BÉRARD : On parle de 1000 mètres carrés.

Mme Christine MARCILLERE : Oui, c'est ça globalement.

M. Serge BÉRARD : Il se trouve que le terrain visé est un terrain qui est en zone inondable et dont on ne fait rien aujourd'hui. C'est aussi l'opportunité de valoriser un endroit très proche du centre-ville puisque c'est du côté du parc du Conchin donc c'est l'idée mais on partage la question. Alors pour l'instant, c'est resté comme ça parce que c'était un premier devis qui a été fait. L'objectif ce sera de dépenser moins, surtout qu'il y aura peut-être une première phase pour voir comment c'est approprié, quels services ça apporte à la commune aussi.

Mme Sylvie GUINET : Avons-nous recensé le nombre de chiens à Brignais ?

Mme Christine MARCILLERE : Non, on n'a pas recensé le nombre de chiens mais ça ne doit pas être facile à faire ça, par contre. On me confirme que c'est de l'ordre de 15 % de la population qui ont un chien ; des foyers.

M. Serge BÉRARD : Si c'est le cas, ça représente à peu près 1 000 chiens.

Mme Christine MARCILLERE : Ça commence à faire, l'air de rien.

Mme Christiane CONSTANT : Excusez-moi, je ne veux pas faire de la provocation mais 28 000 €, c'est de l'argent public. Est-ce qu'on va taxer les propriétaires de chiens, parce qu'il en était question au niveau national ?

M. Serge BÉRARD : On va demander au gouvernement.

Mme Christine MARCILLERE : Nous, en tout cas à Brignais, je ne crois pas qu'on ait eu l'idée de taxer les propriétaires de chiens, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Mme Christiane CONSTANT : Comment on va récupérer, à l'heure où on doit faire des économies ? Vous allez voir, il va y avoir des économies sur d'autres prestations.

M. Serge BÉRARD : Mme CONSTANT, vous avez remarqué que ce Conseil municipal n'a pas envie de taxer en fait.

Mme Christiane CONSTANT : Alors là, excusez-moi, mais la taxe que les propriétaires payent sur

l'augmentation des syndicats... vous avez taxé, on en a discuté.

M. Serge BÉRARD : Non mais on ne va pas en rajouter disons. Effectivement, il y a des taxes qui évoluent.

M. Claude MARCOLET : 15% de la population à un chien et à peu près l'ensemble de la population ou une grosse partie a 1,5 véhicule. Est-ce qu'on va taxer également les places de parking ? Le parallèle est à peu près là.

Mme Christiane CONSTANT : Non.

M. Serge BÉRARD : Je vous propose qu'on ne lance pas ce débat si vous voulez. On a encore pas mal de choses à voir.

Mme Christiane CONSTANT : Je n'ai rien contre les chiens. Un parc canin et j'entends tous les arguments qui sont tout à fait honorables mais voilà, il nous manque 450 000 € dans les caisses de la commune pour les écoles. Je vous le rappelle qu'on s'était battu là-dessus ; on devait être remboursé, je vous avais dit méfiez-vous, on n'est pas remboursé. Justement, elle est de quand la loi ?

M. Serge BÉRARD : C'était la loi et nous on est des bons élèves, on applique la loi bien.

Mme Solange VENDITTELLI : Juste sur les véhicules, les dépenses de véhicules, 340 000 €, est-ce qu'il existe du matériel électrique sur ces gros véhicules ?

M. Serge BÉRARD : Alors l'essentiel, c'est quand même la balayeuse, 250 000 €. Après, effectivement, dès qu'on commence, alors on a une stratégie aujourd'hui qui est de remplacer les véhicules et en passant à l'électrique et, ça coûte cher, c'est sûr.

M. Jean-Philippe GILLET : La balayeuse, c'est du matériel quand même très spécifique. Donc on passe par des appels d'offres mais il n'y a pas pléthore de fabricants et on arrive en fin de vie du matériel. Et donc on a déjà eu de grosses dépenses d'entretien et de réparations cette année et le matériel a 10 ans, ce qui est à peu près la durée de vie d'une balayeuse et là on s'expose, si on ne la change pas à des dépenses de plusieurs dizaines de milliers d'euros de dépenses.

Mme Solange VENDITTELLI : Je ne contestais pas le changement, c'était sur l'électrique.

M. Jean-Philippe GILLET : Alors sur l'électrique, alors justement au salon des Maires, j'ai vu des balayeuses qui commencent à être électriques mais elles sont en gros deux fois plus chères que les thermiques donc pour l'instant on est à un moment de bascule.

M. Serge BÉRARD : Chaque fois qu'on peut, on achète de l'électrique.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui. Et puis l'offre aussi, elle est majoritairement encore thermique et ça démarre. Et les camions, parce que je crois qu'il y a un camion aussi de remplacement donc là je pense qu'on regarde pour de l'électrique mais c'est pareil ; pour les véhicules de plus gros tonnage type camion, l'offre est...alors ça commence à exister mais on essaie dans la mesure du possible de passer à l'électrique.

M. Serge BÉRARD : Raisonnablement.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je voulais juste revenir sur les économies d'énergie parce qu'il y a l'Hôtel de Ville et je vois qu'il y a la maternelle Lassagne donc au total, ça fait plus de 2 millions d'euros, ce qui est quand même une somme non négligeable. J'imagine que vous l'avez peut-être dit tout à l'heure mais c'est l'obligation aussi du décret tertiaire.

M. Serge BÉRARD : Non. Ce n'est pas ça qui nous a motivés.

Mme Isabelle WEULERSSE : Parce que le retour sur investissement quand même pour arriver à économiser, parce que l'énergie, je ne sais plus combien elle pèse sur la commune mais pour arriver à économiser à hauteur de 2 millions...

M. Serge BÉRARD : Sur l'école, sur l'école Lassagne, il y a un double enjeu. Il y a un enjeu effectivement d'économie d'énergie avec une isolation qui soit performante. Il y a aussi le confort des enfants et des familles qui est aussi en jeu sur ces questions-là et puis il y a aussi des panneaux photovoltaïques puisqu'il y aura une centrale photovoltaïque sur le toit qui va pouvoir être mise en place grâce à cette rénovation et qui a un retour sur investissement qu'on estime à 10 ans je crois.

M. Jean-Philippe GILLET : 9 ans, sur le retour d'investissement pour les panneaux parce qu'on sera en autoconsommation très fortement majoritaire et on peut la mutualiser sur les autres locaux à côté ; pas uniquement que sur l'école.

M. Serge BÉRARD : Là, je ne sais pas si on a calculé le retour sur investissement sur la partie isolation. C'est vrai que c'est des démarches aussi volontaristes parce qu'il y a les économies en euros qu'on peut faire mais il y a aussi la démarche citoyenne sur tous nos bâtiments. Je pense qu'on se doit, communes, de montrer l'exemple et d'envisager tous les investissements qui vont permettre de réduire sensiblement la consommation d'énergie. Le bon exemple c'était les leds où on va diviser par quatre la consommation sur l'éclairage public. Si on pouvait le faire partout, ce serait remarquable et donc on est vraiment dans cette démarche. Là, à la fois on additionne le confort et l'intérêt pour les enfants et les enseignants et également l'économie d'énergie mais ça mériterait d'être chiffré quand même plus précisément.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je ne mets pas en cause les économies d'énergie, c'est très bien, mais les montants d'investissement sont quand même très importants.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai, c'est très important, on est bien d'accord. On fait des appels d'offres, on fait le maximum ; alors, ça, c'est un montant estimé. On n'a pas encore lancé le...enfin espérons qu'on sorte avec des budgets inférieurs.

Là-dessus aussi il faut préciser ; là encore je pensais en parler mais compte tenu de ce qui s'est passé, il y a une demi-heure, une heure, théoriquement, il y avait du fonds vert là-dessus, pas mal, puisqu'on était pas mal aidés quand même sur notre chaudière bois, près de 300 000 €. On pouvait espérer que parmi tous ces investissements, celui qui pouvait recevoir dans le cadre du CTRE, le Contrat État d'avoir quelques subsides sur cet investissement-là. J'en ai parlé moi-même avec la sous-préfète lorsqu'on a présenté nos projets, maintenant ça devient plus aléatoire.

C'est pour ça que, vous le verrez, on n'a prévu que 200 000 € de subventions sur la totalité de ces

investissements, alors que quand on est sur le ratio que j'ai en tête, sur les investissements, on essaie de récupérer 15% de subventions à peu près donc si on appliquait ce ratio-là, on pourrait espérer peut-être 400 000 ou 500 000 € mais on va rester très prudent dans le contexte ; je crois que ça me paraît raisonnable.

Mme Agnès BÉRAL : On va passer au fonds vert, non au budget vert ; ça tombe tout à fait bien.

M. Serge BÉRARD : C'est technique, là.

Mme Agnès BÉRAL : Je vais essayer juste de résumer un petit peu les quatre ou cinq diapositives suivantes, parce que c'est un nouvel élément à partir du compte administratif 2024 qui vous sera présenté en mai 2025. On doit mettre une annexe environnementale des collectivités locales afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

Donc on va analyser les dépenses en fonction de leur impact sur l'environnement, ce qu'on appelle le budget vert mis en place par la loi de finances. Ensuite les dépenses seront donc classées selon trois catégories : favorables, les dépenses neutres ou défavorables à l'environnement et selon 6 axes dont on vous a cité sur le tableau, Nous, on est obligés de faire pour 2024 l'axe numéro un, donc l'atténuation du changement climatique, donc tous les effets de la baisse des gaz à effet de serre et en 2025 donc on fera le un et le six. Le six, c'est la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles donc ça va être obligatoire.

Ensuite bien sûr, cette obligation ne porte que sur les dépenses d'investissement qu'il va falloir analyser dans notre budget. Donc pour Brignais, on a choisi en fin de compte d'analyser uniquement les dépenses d'investissement du budget principal de la commune dont le montant est supérieur à 10 000 €. Il y a trop de dépenses en-dessous ; il nous faudrait une personne à temps plein pour analyser toutes les lignes de dépenses.

L'analyse se base sur la méthode appelée méthode I4CE donc de l'Institut de l'économie pour le climat, pour lequel des guides ont été mis à disposition des collectivités. L'objectif est de pouvoir argumenter simplement la classification des dépenses qui est faite. On va montrer un exemple, l'exemple de classification pour l'achat de véhicules, on en parlait tout à l'heure. Nous on va acheter une balayeuse, donc un moteur thermique et un camion électrique. La balayeuse sera considérée comme défavorable puisqu'elle va émettre plus de 50 grammes par CO² au kilomètres alors que le camion électrique sera considéré comme favorable. Voilà un exemple pour l'achat du véhicule.

Pour la rénovation des bâtiments, je ne vais pas vous lire tout ça, surtout. Un autre extrait permet de voir comment sont classés les rénovations de bâtiments. Si la rénovation permet un gain de plus de 30% de sa consommation énergétique, la dépense est classée favorable. Ce qui va être le cas justement dans l'école au niveau de l'école Lassagne parce que ça va dépasser les 50%. Par contre l'Hôtel de Ville, ça sera inférieur à 30% les économies d'énergie donc dans ce cas-là, l'Hôtel de Ville va être classé comme neutre ; pas défavorable évidemment mais neutre parce qu'en fait l'ensemble des travaux concerne une partie de l'isolation de ce bâtiment mais aussi la rénovation du rez-de-chaussée et la réorganisation des bureaux donc l'ensemble des travaux n'est pas totalement énergétique.

Là-dessus, on sait par exemple que le fonds vert ne pourra pas s'appliquer. S'il y a un fonds vert, évidemment.

M. Serge BÉRARD : Il n'y aura pas le fonds vert mais il y aura les documents à produire.

Mme Agnès BÉRAL : Les documents vont être à produire effectivement et le temps de travail ; donc voilà justement pour l'atténuation du changement climatique. On a sur notre budget total, on a en favorable 2 160 000 €, en neutre 1 700 000 € et en défavorable 250 000 €.

M. Serge BÉRARD : On demandera à l'État de venir balayer, en fait.

Mme Agnès BÉRAL : Pour la biodiversité, on a 3 330 000 € en impact neutre, 785 000 € en favorable et 12 000 € en défavorable donc les dépenses non cotées sont inférieures à 10 000 € donc on ne les analyse pas. Et par exemple, tout ce qui est déminéralisation des cours d'école, ça rentre par exemple dans cette préservation de la biodiversité puisqu'on remet de la verdure dessus.

M. Serge BÉRARD : Merci. Alors là pour le coup, on vient de voir un exemple magnifique de la technocratie française, alors même que nous, on est quand même assez conscients, je pense tous, de la nécessité d'agir sur ces sujets-là et toutes les décisions à prendre, on l'a évoqué tout à l'heure, on les prend dans ce sens. Je ne sais pas, il y a peut-être un problème de confiance qui s'installe où il faut que l'État contrôle tout, y compris notre action au quotidien et ça donne du travail aux services, ça nous occupe. Quelle est l'efficacité de tout ça à la sortie, on peut vraiment s'interroger mais on est encore une fois des bons élèves.

Mme Agnès BÉRAL : Ça, ça va prendre du temps en tout cas, c'est clair.

Donc on passe à la dette. En 2024, l'encours de dette s'élèvera à 7 790 000 € au 31 décembre. On a cet emprunt en cours et on en est à un en cours de consultation pour 500 000 € donc d'ici la fin de l'année, alors les conditions ne sont pas encore connues à la date, donc cinq prêts à taux fixe et deux prêts à taux variable pour le moment. Pour 500 000 €, on risque peut-être d'avoir un taux variable. Il faudra savoir qu'en 2024, fin 2024, le montant par habitant s'élèvera à 619 € et par rapport à la moyenne nationale qui est de 820 € donc on est encore en inférieur aux ratios nationaux. On est passé effectivement quand même de 540 à 619.

M. Serge BÉRARD : Sur cette question-là, bien entendu, il faut ramener ça aux investissements. Pour mémoire, sur le mandat précédent, les investissements avaient été de 18 millions et là, la dette envisagée qui pourrait augmenter encore un peu l'année prochaine si tout est fait, correspond au fait qu'on a investi 28 millions d'euros, donc 10 millions d'euros supplémentaires. Dit autrement, sans vouloir entrer trop dans la technique et les chiffres, cette commune à dette constante a la capacité d'investir à hauteur d'à peu près 25 millions d'euros sur un mandat. Quand elle fait plus, elle s'endette, quand elle fait moins elle se désendette. Elle avait la possibilité de faire ça. La question qu'on va voir, c'est comment on fait à l'avenir avec ce qui est en train de se passer ? Parce que les 25 millions d'euros, là, on a fait une école sur ce mandat, plus tout ce qu'on doit faire habituellement et pas mal d'autres projets, on fera le bilan en fin de mandat.

La question qui se pose c'est est-ce qu'on a besoin de cette même dynamique à l'avenir ? Si on en a besoin, ça veut dire qu'il va falloir trouver des ressources. Et effectivement, une ville qui continue à croître démographiquement, dans laquelle les habitants légitimement attendent des services et des équipements de qualité, suppose qu'on soit en capacité de maintenir ces investissements donc ce sera un sujet de débat, alors pas sur ce mandat puisqu'on arrive au bout et qu'on aura stabilisé les choses mais pour l'avenir de la commune, certainement.

Mme Agnès BÉRAL : Donc l'évolution des finances, rétrospective et prospective du budget de 2020 à 2027. Les éléments de rétrospective et prospective intègrent notamment les transferts réalisés comme le rapatriement des services petite enfance dans le budget de la commune, le transfert de l'éclairage public au SIGERLY ou encore, pour 2025, la réintégration de la compétence politique de la ville.

Sur les dépenses, en plus des évolutions de masse salariale, il est inclus la MJC, la fiscalisation du SMAGGA et la baisse de l'inflation à compter de 2025. Sur les recettes, il est projeté une hausse des recettes fiscales, donc, on l'a déjà dit, de 3.5% de 2025 à 2027 en évitant une hausse des taux communaux ; ça on l'a rappelé également mais aussi une stabilité de la DSC et de la DGF ; DSC ce sont des dotations de solidarité communautaire.

M. Serge BÉRARD : C'est l'intercommunalité qui nous reverse ça.

Mme Agnès BÉRAL : Voilà la prospective du budget, enfin prospective et rétrospective de 2020 à 2027. Ce qu'il y a à prendre en compte, c'est l'épargne nette, effectivement à la fin donc on voit en 2024, elle devrait baisser énormément par rapport à 2023. On redresse légèrement en 2025 mais on est quand même inquiets sur les années 2026 et 2027. Il va falloir faire des efforts parce que nos recettes étant en baisse, il va falloir faire des économies pour pouvoir trouver un peu plus d'autofinancement pour pouvoir financer nos investissements.

M. Serge BÉRARD : On peut dire que depuis pas mal d'années, l'épargne nette alors, toutes choses égales par ailleurs avec l'inflation, a été stabilisée et y compris dans ce mandat, avec une année un peu exceptionnelle en 2023 qui était une des meilleures années mais pour un concours de circonstances, on va dire qu'il nous faut tendre vers 1 million d'épargne nette pour faire face à aux investissements dont je parlais. On voit que, alors, en 2026-2027, on est sans doute un peu pessimiste dans les recettes et dans les dépenses. On va raisonner année par année et on voit qu'en 2024, il nous manque 500 000 € en gros, 400 000 – 500 000 € et qu'en 2025 aussi donc c'est le gros enjeu et c'est le challenge. Comment retrouver dans ce contexte de difficultés, est-ce que l'énergie va rester à ce niveau-là ? Est-ce qu'elle va diminuer ? Est-ce qu'on va retrouver une dynamique fiscale, notamment avec les droits de mutation, comme on l'avait dans le passé ? Voilà, si la réponse est oui, on va retrouver déjà de la marge de manœuvre mais on sait aussi que si on ne veut pas augmenter les impôts, et c'est notre objectif, il faudra trouver des ressources en interne par une gestion extrêmement rigoureuse.

Mme Agnès BÉRAL : De notre contrôle de gestion, entre autres.

M. Serge BÉRARD : D'où la démarche de contrôle de gestion qui est engagée.

Mme Agnès BÉRAL : Après, on voit juste la prospective consolidée donc on intègre simplement dans les chiffres la RCAVB en plus du budget de la ville donc, puisque c'est un budget annexe donc on arrive à la même conclusion ; pas tout à fait les mêmes chiffres mais c'est la même dynamique ; enfin je dirais un peu de dynamique pour les années 2026-2027.

Ensuite, on vous montre là un peu le détail des projets d'investissement qui ont été faits et qui sont encore à faire en 2025. Il y a peu d'ajustements par rapport à 2024 puisqu'on est en fin de mandat, on a eu des travaux quand même supérieurs donc les opérations diverses regroupent entre autres la chaufferie bois, les travaux d'eaux pluviales, la rénovation de l'Hôtel de ville ou encore la vidéoprotection pour 7 330 000 €.

Le social, l'éducation, l'enfance regroupent 7 500 000€ de dépenses dont la principale sur la rénovation de l'école primaire Jean Moulin auquel on intègre maintenant la rénovation de l'école Lassagne et la végétalisation de l'école Fournion des cours de l'école Fournion. Les opérations récurrentes, donc 6 190 000 € regroupent l'achat des véhicules, l'entretien des bâtiments ou encore le mobilier.

Quant au sport, cela représente 3 400 000 € de dépenses sur la période dont 2 450 000 € sur l'aménagement de la Plaine des sports, entre autres le terrain synthétique.

La culture, c'est 1 080 000 € qui ont été investis dans la rénovation de la médiathèque et l'aménagement de l'espace Guy de Chauliac et maintenant avec l'espace scénique du Briscope qui est encore en cours.

Les projets d'aménagement urbains à 3 060 000 € dont la création du parc Antoinette Birabent. Le total des investissements, comme le disait Monsieur le Maire, s'élèvent sur la période à 28,5 millions d'euros. Vous voyez la même répartition que ce que je vous ai annoncé précédemment.

L'emprunt, il y a donc un besoin d'emprunt pour réaliser tous ces investissements de 10,2 millions d'euros, ce qui conduirait en fin de mandat à un endettement de 744 € par habitant, donc légèrement supérieur vu qu'on rajoute déjà 500 000 € cette année et on devrait aussi refaire un emprunt l'année prochaine donc l'encours de dette estimée à la fin de 2025 serait de 9 370 000 €.

M. Serge BÉRARD : Si, tous les projets qu'on a décrits sont réalisés. À noter qu'au-delà des 28 millions qui est investi sur la commune par la commune, il faut rajouter les investissements réalisés par la Communauté de communes. On évoque un investissement sur l'intercommunalité et on parle de 28 millions sur la commune et de 30, pas loin de 40 millions faits par la CCVG dont un bon tiers sur notre territoire, ce qui fait qu'il y a beaucoup de voiries. Il en reste à faire, Bovier Lapierre par exemple, c'est 3.5 millions d'investissements. On a un mandat sur lequel on aura eu près de 40 millions d'euros d'investissement sur notre territoire. On le voit changer quand même ; heureusement, ça se voit aussi.

Mme Agnès BÉRAL : Donc voilà la prospective consolidée qui intègre les investissements. Le départ, c'est ce qu'on vous a montré avant avec l'épargne nette. Après, on intègre les dépenses et les recettes d'investissement et ce qui nous conduit à faire un emprunt ou pas en fonction de notre capacité d'autofinancement. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : Pour revenir sur cette problématique d'investissement, il faut savoir que l'impact de nos investissements quand on parle de 28 millions d'euros, l'essentiel des travaux qui ont été réalisés sont réalisés par des entreprises du secteur donc perdre la moitié de notre capacité d'investissement, c'est aussi réduire énormément la dynamique d'investissement pour les entreprises sur le territoire. C'est la raison pour laquelle on doit se mobiliser sur cette question et à trouver le moyen de rétablir ce niveau d'autofinancement. C'est absolument indispensable, pas seulement pour nos réalisations mais aussi pour l'ensemble de la dynamique du territoire. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Donc s'il n'y en a pas, je voudrais vous proposer d'acter le fait que nous avons eu un débat d'orientation budgétaire et je vous remercie pour toutes les questions et remarques qui ont été utiles à la bonne compréhension des enjeux. Donc contre l'idée, que nous avons eu ou n'aurions pas eu un débat d'orientation budgétaire, qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc on a bien eu un débat d'orientation budgétaire et c'est dit à l'unanimité. Merci beaucoup. On va continuer avec la Régie maintenant, la RCAVB.

3. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais (RCAVB)

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Nous allons voir maintenant le rapport d'orientation budgétaire pour la RCAVB. En ce qui concerne le contexte mondial, c'est exactement le même.

M. Serge BÉRARD : On va passer vite quand même, sauf s'il y a des questions depuis tout à l'heure.

Mme Béatrice DHENNIN : Ce qui est semblable à la ville donc je vais passer. Afin de pouvoir concilier le maintien du service public de qualité, on a demandé exactement les mêmes engagements au personnel de la RCAVB et on a décidé d'un certain nombre de choses ensemble. Donc pas de nouvelles créations de postes. On a demandé de prioriser les demandes, d'arriver à -3% sur les charges de fonctionnement ; trouver de nouvelles sources d'économies et, on a dit que la subvention d'équilibre qui est versée par la ville serait limitée à l'évolution de la masse salariale.

Concernant le budget 2025, les charges à caractère général affichent une hausse de 9%, soit 18 000 € par rapport au budget primitif de 2024. Les charges de personnel seront en hausse de 42 000 € en intégrant la mise à disposition du personnel sans contraction, ce qui nous amène à une enveloppe de 361 700 €.

Les recettes de spectacles sont en très nette hausse de 26%, soit 20 900 € par rapport au budget primitif de 2024. Le budget de la RCAVB, comme toutes les années, est traité en hors taxes.

M. Guy BOISSERIN : Si on peut revenir ; je ne comprends pas le premier et le deuxième tiret en haut : Prioriser les demandes -3 % sur les charges de fonctionnement et puis, dans le deuxième paragraphe, on nous explique qu'il y a une hausse de 9% et une hausse des charges du personnel donc on n'est pas à -3% alors, on est plutôt à +10, non ?

Mme Béatrice DHENNIN : En fait, parce que les spectacles ayant beaucoup augmenté, vous avez vu, on a une très forte hausse des ventes de spectacles.

Les charges concernant les spectacles ont également été en augmentation. Si on prend hors spectacles, on est dans les chiffres qui sont annoncés.

M. Guy BOISSERIN : Je voudrais bien voir le tableau des chiffres.

M. Serge BÉRARD : Sur les charges de personnel, il y a un contexte aussi de remplacement pour une personne en situation délicate on va dire, qui ne peut plus remplir sa mission donc c'est vrai que quand on raisonne sur un budget, dès qu'il y a, sur un petit budget, dès qu'il y a une personne en difficulté qu'on a remplacé, ça a été le cas, tout de suite ça impacte massivement.

M. Guy BOISSERIN : D'accord mais il y a un tableau qui récapitule tous les chiffres après ou pas ? Il y a un tableau, alors on va continuer parce que je ne suis pas d'accord là.

M. Serge BÉRARD : Oui, il y avait une présentation.

Mme Béatrice DHENNIN : Le volet administratif, donc le volet administratif sera à 8 500 €. C'est l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement du service et qui sont dédiées pour les agents et leur travail, c'est-à-dire tout ce qui est formation, déplacement, téléphone, affranchissement, fournitures de bureau... Elles sont en hausse de 1 000 €, soit 14% mais c'est en lien avec l'ajustement des frais bancaires et la billetterie qui est, comme on disait en augmentation, ainsi que les formations qu'on a identifiées pour les agents et qui étaient absolument nécessaires. Par exemple en recyclage électrique pour le régisseur, une formation PSC1, c'est-à-dire premiers secours pour la chargée de billetterie et également on a prévu une formation sur le mécénat notamment pour l'assistante de direction de façon à faire augmenter nos recettes de mécénat.

Le volet culture arrivera à 221 000 € en intégrant une augmentation de 17 000 € et on a les mêmes, un certain nombre d'objectifs. Comme d'habitude, une offre culturelle riche et variée pour l'ensemble des publics. On a décidé de diminuer le choix des spectacles scolaires. D'habitude, on était à dix spectacles, là, on passe à sept spectacles et ce qui engage une sélection beaucoup plus importante des spectacles, puisqu'un spectacle doit pouvoir être vu par les différentes classes d'âge, donc doit pouvoir être vu avec différentes lectures en quelque sorte. On a également mis en place un travail collaboratif avec les partenaires de la ville et du territoire et par ailleurs, on a développé les prestations de bar. D'ailleurs, les recettes sont en augmentation.

Les évolutions des dépenses de personnel doivent respecter exactement les mêmes choses que pour la ville donc on va passer à la page suivante ; elles s'élèveront à 361 800 €. Il y a, comme pour la ville, un glissement vieillesse technicité de 0,5%, une augmentation des taux de cotisation, la retraite pour 2 600 €, l'URSSAF pour 650 € et un versement mobilité On a tenu compte de revalorisation de régime indemnitaire pour trois agents depuis juin 2024 et en septembre 2024, nous avons embauché un nouvel agent au poste de billetterie à 80% puisque, comme disait Monsieur le Maire, on avait des soucis pour assurer la pérennité de ce poste.

La RCAVB fait traditionnellement appel à des vacataires pour assurer les spectacles et il est prévu une baisse de cette enveloppe par le biais d'une réorganisation grâce à cette création de poste.

Les effectifs prévisionnels sont de six emplois permanents. On a un poste de classe A, un de classe B et quatre de C. Tous les postes sont à temps complet sauf deux adjoints administratifs qui sont à 80%, ce qui nous fait pour six postes 5,6 ETP. On a, comme sur la ville, un petit peu plus de femmes que d'hommes avec 67% de femmes et, comme pour la ville, les salaires se retrouvent en chapitre 012.

Les éléments constitutifs de la rémunération sont exactement les mêmes que ceux de la ville, ce qui veut dire que nous allons voir le tableau suivant. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 591 540 €. Parmi ceux-là, on a des charges à caractère général de 38% et des charges de personnel pour 61,1%. Sur le tableau de droite, on peut voir que les charges à caractère général ont augmenté puisque là-dedans il y a une partie de la culture, et les autres charges de gestion de personnel et assimilés sont en augmentation, entre autres liés aux différents points qu'on a vus, embauche d'un agent en septembre 2024. Les autres charges sont à peu près stables.

Si on regarde les recettes de fonctionnement, alors les recettes qui sont liées à l'activité, donc les recettes liées à la programmation culturelle augmentent de 20 900 € pour arriver à presque 100 000 € et les recettes de prestations de bar ont augmenté de 1 840 € pour arriver à 4 640 €. En ce qui concerne les autres financements, nous avons prévu le maintien de la subvention départementale à hauteur de 20 000 €, des subventions dans le cadre de la sensibilisation artistique et culturelle pour 7 000 €. Là c'est la politique de la ville et également un équilibre de la section de fonctionnement grâce à la subvention communale de 14 150 € de hausse, ce qui nous mène à une subvention de 354 000 €. On ajuste la mise à disposition de personnel à la ville sans contraction des dépenses pour 105 000 € par rapport réalisé, ce qui veut dire une hausse de 18 000 € par rapport au budget prévisionnel de 2024. Il est demandé de rechercher des financements par le biais de partenariats et de mécénats, d'où la formation mécénat qu'on engage.

Mme Sylvie GUINET : Est-ce qu'on a une idée du montant en ce qui concerne le mécénat ? Merci.

M. Serge BÉRARD : Pour le moment on n'a pas grand-chose.

Mme Béatrice DHENNIN : C'est justement pour ça qu'on engage, parce qu'on voudrait bien voir un peu des retours.

M. Serge BÉRARD : D'autres questions ? On continue. Béatrice.

Mme Béatrice DHENNIN : La section d'investissement. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le bâtiment est passé dans le patrimoine de la ville donc les seuls investissements que nous avons, ce sont les dépenses de mobilier et de matériel informatique et on a prévu un budget de 5 000 € au titre de l'année 2025.

M. Serge BÉRARD : L'objectif c'est d'essayer de maîtriser cette participation de la ville, bien entendu.

Mme Béatrice DHENNIN : La prospective du budget de la RCAVB de 2021 à 2027, ainsi qu'on peut le voir, l'épargne de gestion est plutôt favorable puisqu'elle a augmenté doucement toutes les années et nous n'avons pas d'intérêts de la dette. Je ne sais pas d'où il vient. Je pense que ça doit être un problème d'arrondi puisqu'on n'a plus d'emprunt et donc on a des dépenses d'investissements donc qui sont inférieures aux recettes d'investissement.

M. Guy BOISSERIN : Oui, c'est pour compléter ce que je disais tout à l'heure sur la page 6, on nous demande au départ, on nous explique au départ qu'on va faire -3% sur les charges de fonctionnement et là je vois plus 10% à la sortie donc je n'ai pas bien.

M. Serge BÉRARD : Dans les charges de fonctionnement il n'y a pas les frais de personnel.

M. Guy BOISSERIN : Mais quand même. Enfin, on ne peut pas afficher -3 et arriver à +10 et en même temps j'enlève des spectacles. Je ne comprends pas comment on dérive comme ça, je suis désolé.

M. Serge BÉRARD : Globalement peut-être sur les spectacles, tu veux dire un mot, Anne-Claire ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Le budget a été présenté au CERCA et justement, il n'y a pas de dérive, M. BOISSERIN, je suis désolée.

M. Guy BOISSERIN : Pour moi +10% c'est une dérive.

M. Serge BÉRARD : Ce qui est parlant dans ce dans ce budget-là, c'est l'augmentation, effectivement il y en a une de la participation de la ville. En fait, c'est un budget autonome qui est équilibré par la participation et à l'intérieur, il peut y avoir des variations diverses et variées. Là ce qu'on constate, c'est qu'effectivement on a une augmentation de 15 000. J'expliquais qu'il y a dû y avoir un recrutement en particulier pour compenser une difficulté avec un agent et l'objectif, c'est bien de stabiliser, de maîtriser et notamment il y a un gros travail qui est fait et je remercie le directeur des affaires culturelles, Jean-Luc CHAMBÉRY, qui raisonne plus en termes de budget, de spectacles mais plutôt en marge sur les spectacles et d'ailleurs la fréquentation augmente et je crois que tout le monde reconnaît la qualité de la programmation, que ce soit pour les enfants ou pour le grand public qui est faite au niveau de la commune et avec cet objectif de stabiliser la participation de la ville. Et là effectivement, on a une augmentation de 15 000 à la sortie de la participation de la ville.

Mme Anne-Claire ROUANET : Alors je voudrais juste rajouter en introduction, il est dit que l'augmentation de la subvention d'équilibre devait ne pas dépasser l'augmentation de la masse salariale et en fait, effectivement, on a eu une augmentation de la masse salariale comme Monsieur le Maire vient de l'expliquer, mais notre subvention d'équilibre est en-deçà donc en fait en quelque sorte, on a fait des économies de notre subvention d'équilibre. Il y a vraiment des réels ; des recettes qui augmentent. Il ne faut pas regarder que les dépenses, il y a des recettes qui ont aussi énormément augmenté ; les recettes de spectacles et les recettes de bar également.

M. Guy BOISSERIN : Donc si je comprends bien la vision artistique d'un budget, plus on fait des entrées et moins on gagne de l'argent. J'ai du mal à comprendre moi. Normalement il y a un point d'équilibre. De toute façon on sait très bien que les recettes, ça ne représente pas grand-chose dans les 634 000 prévus de recettes de fonctionnement. La billetterie, c'est quoi ? Ce n'est même pas 10%.

M. Serge BÉRARD : En l'occurrence, selon les spectacles, alors on raisonne sur la marge artistique. En gros, est-ce que déjà on peut équilibrer un spectacle ? Un spectacle, c'est des artistes et tout ce qui va avec. Et en contrepartie, il y a des recettes et l'objectif c'est de tendre vers l'équilibre là-dessus.

Après, ce qu'on finance, finalement, c'est toute la structure qui permet à cette programmation d'exister et à la sortie, la ville vient compléter finalement et sur cette activité de programmation dans laquelle maintenant il y a Guy de Chauliac aussi en plus, non ? Par contre sur la programmation, l'objectif c'était de stabiliser effectivement et on a ce problème de personnel cette année.

M. Guy BOISSERIN : Moi je n'ai rien contre la culture mais je ne vois pas où est la stabilisation. Si on reprend le tableau sur 2021 à 2027, rien n'est stable en fait.

M. Serge BÉRARD : C'est le financement par la commune.

M. Guy BOISSERIN : Oui, alors c'est juste ça mais après le reste, c'est quand même de l'argent public.

M. Serge BÉRARD : D'accord, mais ça coûte. Le financement par la commune est de 360 000 €. La programmation culturelle de la ville dans son ensemble aujourd'hui coûte 360 000 € à la commune.

M. Guy BOISSERIN : Plus Guy de Chauliac donc.

M. Serge BÉRARD : Guy de Chauliac c'est à part.

Mme Anne-Claire ROUANET : Guy de Chauliac n'est pas compris dans la RCAVB et donc je rappelle que dans cette programmation, il y a à la fois la programmation tout public et il y a également la programmation scolaire, plus toutes les médiations qu'on fait également et dans les achats de spectacles, il y a une grosse partie qui est technique.

M. Guy BOISSERIN : Oui, moins les trois spectacles scolaires qu'on supprime.

M. Serge BÉRARD : Cette année.

M. Sébastien FRANCOIS : Si je peux me permettre, on ne les supprime pas. En fait, ce qu'on supprime, c'est l'offre disponible aux enseignants, c'est-à-dire qu'on a toujours 2 spectacles gratuits par classe sur l'année, deux spectacles offerts par classe et par année et en fait les enseignants, ils avaient le choix parmi dix spectacles. On a réduit ce choix à sept. En fait, ça permet d'avoir moins de spectacles à financer. Quand on avait un enseignant qui choisissait un seul spectacle parmi les dix et parmi tous les enseignants, ce spectacle venait et le coût de revient du spectacle n'était pas n'était pas lissé sur toutes les autres classes.

M. Guy BOISSERIN : Là, c'est la gestion artistique que je comprends.

M. Sébastien FRANCOIS : Exactement. Et les recettes liées au scolaire, c'est 14 000 €.

M. Lionel CATRAIN : C'est parce que ce n'est pas artistique, c'est scolaire.

M. Serge BÉRARD : Non mais c'est vrai que la commune investit pour la programmation culturelle, c'est un enjeu. Quand on regarde nos voisins de la Communauté de communes et ils ne sont pas sur ces enjeux-là, c'est clair. C'est une volonté historique un peu de la ville, d'être présent, d'avoir, grâce à la qualité de l'équipement, une véritable offre qui est attractive, bien au-delà de Brignais puisque je crois que la moitié des spectateurs qui viennent ne sont pas de Brignais donc ça peut être un débat à part entière sur l'avenir.

Aujourd'hui on est dans ce schéma là qu'on reconduit parce qu'on est quand même satisfait de ce qui se passe mais il faut contrôler les coûts et essayer d'améliorer toujours, faire en sorte que la contribution de la ville soit la moins importante possible. C'est un enjeu et un challenge pour notre directeur des affaires culturelles. Est-ce qu'on a fait le tour de la Régie autonome ? On est arrivé au bout, donc même chose. Je vais vous demander si vous considérez que le débat d'orientation budgétaire de la Régie autonome a bien existé. Merci. Personne n'est contre. Parfait. Donc on dira la Préfecture, quand on enverra la délibération que tout s'est bien passé. On continue donc avec Michèle EYMARD et on va changer d'univers.

- **AFFAIRES SOCIALES**

- 4. **POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE 2024-2030**

- Convention pour l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
Deux Fleuves Rhône Habitat

- Rapporteur :** Michèle EYMARD

Mme Michèle EYMARD : On va changer de sujet ou presque. Bonsoir à tous. Ce rapport, le rapport que je vous présente, il s'agit du dispositif d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et ce dispositif a pour objectif de renforcer la qualité de vie urbaine pour les habitants d'un quartier prioritaire. Je rappelle que le quartier prioritaire sur notre commune a vu son périmètre agrandi et que maintenant il va de la Compassion, des Pérouses oui, ou de la Compassion aux Pérouses.

Je vais sauter peut-être le petit paragraphe sur l'article et puis tout ce qui est loi de finances pour vous dire qu'en contrepartie de cette mesure fiscale, les bailleurs s'engagent à améliorer donc, comme je le disais, la qualité de service rendu aux locataires et c'est un levier pour agir sur le cadre de vie et donc renforcer la participation des habitants en développant des projets à impact social qui répondent à des besoins identifiés et partagés. Donc pour bénéficier de cet abattement, le bailleur social concerné en l'occurrence Brignais, il s'agit seulement de Deux Fleuves Rhône Habitat, anciennement OPAC.

Donc le bailleur social doit remplir trois conditions : être signataire de la présente convention qui est proposée en annexe de la présente convention d'utilisation de cet abattement qui constitue le cadre de référence et il y a trois signataires, donc l'État, la Ville de Brignais et le bailleur social que je viens de citer. Il doit être signataire du contrat de Ville de Brignais donc ce nouveau contrat a été signé le 2 avril 2024 et c'est un contrat qui va jusqu'à 2030. `

Ensuite, le bailleur doit déclarer le patrimoine concerné aux services fiscaux et c'est cette déclaration qui permet le calcul de l'abattement et la mise en œuvre de la mesure fiscale. Il est précisé que le bailleur peut renoncer à ce bénéfice de l'abattement de la TFPB sur tout ou partie de son patrimoine.

M. Guy BOISSERIN : Quand j'ai découvert cette délibération, j'ai posé la question de savoir de quel montant était l'abattement parce que c'est intéressant.

Mme Michèle EYMARD : Alors le montant, merci Guy, est de 74 500 €.

M. Guy BOISSERIN : Voilà, donc on renonce à 74 500 €.

Mme Michèle EYMARD : Si on signe.

M. Guy BOISSERIN : En échange, par an, jusqu'en 2030.

Mme Michèle EYMARD : Non, non. Alors le montant est réévalué.

M. Guy BOISSERIN : Effectivement, ça augmente chaque année.

Mme Michèle EYMARD : Non, ça n'augmente pas forcément, ça dépend du nombre de...

M. Guy BOISSERIN : J'espère bien que la taxe foncière n'augmente pas chaque année.

Mme Michèle EYMARD : D'accord mais ça dépend du nombre de logements sociaux déclarés par le bailleur.

M. Guy BOISSERIN : Alors moi, la question est simple : qu'est-ce qu'ils nous offrent pour 74 500 € ?

Mme Michèle EYMARD : Alors je vais terminer mon rapport et puis après je te donnerai quelques éléments, je vous donnerai quelques éléments. J'arrive sur les axes prioritaires qui ont été définis en concertation avec les structures locales et le bailleur social donc ils s'appuient, je le répète, sur les enjeux du contrat de ville. Donc premier axe, mettre la participation citoyenne au cœur de la démarche, améliorer concrètement le cadre de vie des habitants, créer et recréer du lien social, notamment par la mise à disposition et l'animation des lieux de vie donc il y aura un programme d'action annuel. Une date est prévue avec les trois partenaires, donc État, le bailleur et nous-mêmes le 16 décembre justement, M. BOISSERIN, pour définir les différentes actions donc pour l'instant, on sait que Deux Fleuves Rhône Habitat a comme projet une partie de la réhabilitation de la Compassion. Ensuite, nous-mêmes, on leur donne l'itinéraire citoyen que nous avons réalisé sur Les Pérouses. On avait constaté certaines choses au niveau des jardins et des extérieurs et donc on demandera à ce qu'il y ait des actions pour améliorer cet extérieur.

M. Guy BOISSERIN : Mais c'est une mesure nouvelle ça, ou ça a toujours existé ?

Mme Michèle EYMARD : Je pense que ça existait déjà et que le renouvellement se fait tous les cinq ans, si j'ai bien compris.

M. Guy BOISSERIN : Je n'en ai pas le souvenir mais...

Mme Michèle EYMARD : Oui moi j'ai le souvenir d'en avoir déjà parlé.

M. Guy BOISSERIN : Donc on pourrait nous présenter le bilan des actions de l'année dernière alors, qui ont été réellement...

M. Serge BÉRARD : Des six ans ?

M. Guy BOISSERIN : Ou des six ans, pourquoi pas ? Soyons fous.

Mme Isabelle WEULERSSE : On a à peu la même question, c'est de savoir si c'est une obligation de présenter cet abattement ; est-ce que c'est une demande du bailleur social ?

Mme Michèle EYMARD : Non, non, c'est légal.

Mme Isabelle WEULERSSE : C'est une obligation de le présenter ? La commune a obligation parce qu'on voit que c'est le code des impôts. Est-ce que c'est une obligation ? La commune est forcée de présenter cette possibilité d'abattement ou c'est un choix que fait la commune ou c'est une demande du bailleur ? Comment ça se passe ?

M. Serge BÉRARD : Cela fait partie du package politique de la ville.

Mme Isabelle WEULERSSE : C'est obligatoire ?

Mme Michèle EYMARD : C'est ça, dans le cadre de la politique de la ville.

M. Serge BÉRARD : Clémentine HOCHART sur le plan juridique.

Mme Clémentine HOCHART : *Donc effectivement, c'est une demande du bailleur puisque ça fait partie d'un dispositif, comme c'est indiqué dans la convention, le bailleur peut renoncer au bénéfice de l'abattement de TFPB. Pour autant, quand il y a cette convention, ça garantit à la collectivité la possibilité d'être co-actrice d'actions qui sont mises en place sur le territoire. Effectivement, on a un bilan de tout ce qui est proposé par le bailleur parce que dans la plupart du temps c'est co-construit avec lui donc on pourra ; alors c'est présenté souvent dans le cadre de la programmation politique de la ville, puisque ça vient compléter les actions qui sont portées sur le territoire mais on pourra effectivement faire un retour sur tout ce qui a été porté dans le cadre de cet abattement de taxe foncière.*

Mme Isabelle WEULERSSE : Donc ça existait déjà ?

Mme Clémentine HOCHART : Oui.

Mme Isabelle WEULERSSE : Ah bon ; mais on le votait habituellement ?

M. Serge BÉRARD : Ça a dû être voté en 2019, non ?

Mme Michèle EYMARD : C'est ça, voilà. C'est la première fois que nous votons ?

M. Serge BÉRARD : C'est lié à la programmation.

Mme Michèle EYMARD : Et c'est tous les cinq ans.

Mme Clémentine HOCHART : *En fait chaque année, on vous présentait les actions qui étaient validées grâce à ce budget d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et par contre la convention, elle est présentée quand elle arrive à échéance, donc tous les cinq ans.*

M. Serge BÉRARD : Ce qu'il faut savoir quand même, c'est que la relation qu'on a avec Deux Fleuves Habitat est essentielle sur les questions de politique de la ville. C'est eux qui sont au cœur des problèmes et on sait que ce n'est pas toujours facile donc on se donne les moyens d'avoir un partenariat solide, consistant, validé avec l'État dans le cadre de la politique de la ville. Est-ce que ça porte complètement ses fruits ? La question qui peut se poser, c'est si on ne le faisait pas, qu'est ce qui se passerait ? On a déjà beaucoup de mal à bien travailler, c'est des structures qui sont lourdes, il y a beaucoup d'inertie je pense, malgré la bonne volonté des dirigeants.

Je pourrais citer beaucoup d'exemples donc on est dans ce partenariat à partir du moment où on est dans la politique de la ville, ce que je disais, c'est un peu un package d'ensemble et c'est un acteur important de la politique de la ville, le bailleur social qui, je le rappelle sur Brignais, doit avoir à peu près 1 000 logements. On doit être à peu près ou peut-être pas tout à fait mais enfin on n'est pas loin.

Mme Sylvie GUINET : Alors moi il y a une chose, quand vous dites que ça existait, il me semble que c'est bien la première fois qu'on vote une exonération de taxe d'habitation par rapport à ça.

M. Serge BÉRARD : Il faut savoir que les bailleurs sociaux ont déjà des exonérations.

Mme Sylvie GUINET : C'est la première fois où nous on vote une exonération de taxe foncière par rapport à un contrat de ville.

M. Serge BÉRARD : De 30%.

Mme Clémentine HOCHART : *Ce qu'on vous propose de voter, ce n'est pas l'exonération de la taxe foncière, c'est la convention pour définir les actions qui seront mises en place.*

Mme Sylvie GUINET : Oui mais la convention, elle marque bien qu'on estime le montant de l'abattement à 74 500 € donc c'est bien ce montant-là qu'on ne touchera pas en taxe foncière.

Mme Clémentine HOCHART : *C'est le montant qui est remis au titre de cet abattement mais nous, enfin ce n'est pas la commune qui vote cet abattement ; nous on vote simplement le partenariat avec le bailleur sur l'utilisation des actions.*

Mme Sylvie GUINET : C'est quand même la commune qui ne va pas toucher 74 500 €.

Mme Clémentine HOCHART : *Oui mais comme je vous l'ai expliqué...*

Mme Sylvie GUINET : Oui, on ne les touchera pas.

Mme Clémentine HOCHART : *Parce que c'était dans le cadre du précédent contrat de ville.*

M. Serge BÉRARD : On va ressortir l'historique. Honnêtement, j'ai été élu aussi et honnêtement, je ne me souviens plus de cette délibération non plus mais on va on va regarder s'il y a un changement par rapport à la pratique en l'occurrence, c'est ça qui vous inquiète.

Mme Sylvie GUINET : Quand on voit les actions qui peuvent être menées...Moi j'ai le souvenir de, par exemple la gestion des déchets, c'est déjà des actions qui ont existé il y a quelques années en arrière et on ne faisait pas ce type de convention avec le bailleur.

M. Serge BÉRARD : Cela devait certainement en faire partie en fait.

Mme Sylvie GUINET : Après on parle de rénovation immobilière, enfin c'est le rôle d'un bailleur.

M. Guy BOISSERIN : Je peux intervenir Monsieur le Maire ?

M. Serge BÉRARD : Bien sûr, M. BOISSERIN.

M. Guy BOISSERIN : Moi je voulais simplement préciser ma pensée parce que je ne me rappelle pas non plus avoir voté cet abattement un jour.

C'est peut-être le cas. Par contre, ce qui me choque aujourd'hui, certainement plus qu'en 2019, c'est que d'abord on a énormément de logements neufs sociaux à Brignais et je vous rappelle qu'un logement neuf social ne paye pas de taxe foncière pendant 20 ans et que depuis 2 ans ou 3 ans, leurs habitants ne payent pas non plus de taxe d'habitation donc j'ai du mal à comprendre pourquoi il faut encore qu'on fasse un effort sur nos recettes pour financer le bien-être alors qu'on a rénové ; alors d'accord, il reste encore du travail à faire, d'accord, mais quand je regarde les réseaux sociaux par exemple, je n'ai pas l'impression que l'entretien et le bien-être des habitants soient au cœur des préoccupations quotidiennes de l'ex OPAC ; quand on voit des problèmes de pigeons récurrents sur des balcons, des problèmes de fuites,...Moi j'aimerais bien que tout soit aussi idyllique. Je n'ai pas l'impression que ça soit le cas. Franchement, je pense que je vais m'abstenir de voter cette délibération parce que je ne la comprends pas et je ne la trouve pas juste en plus.

M. Serge BÉRARD : On s'inscrit, je répète, dans un partenariat important avec l'OPAC, enfin Deux Fleuves Habitat, sur ces questions d'accompagnement d'actions sur le territoire, ce qui nous permet aussi d'être co-acteurs des actions qui sont portées avec eux et on en a bien besoin de ce partenariat, je peux vous dire ; enfin Jessica pourrait en parler, qui en charge du logement et qui est au quotidien avec l'OPAC ; être en lien et pouvoir avoir des leviers aussi de pression d'une certaine manière ne peut être qu'une bonne chose.. Est-ce que les 74 000 € sont justifiés ? Je n'avais pas le montant exact, est-ce qu'on peut y échapper par ailleurs ? Est-ce que c'est une bonne idée ? Aujourd'hui, on n'est pas dans ce schéma là puisqu'on on perpétue, sauf à ce que ce ne soit pas vrai, on va le vérifier, une pratique qui existait dans le cadre du précédent contrat de ville.

M. Sébastien FRANCOIS : Si je peux me permettre, en fait le bailleur, pour qu'on touche cet argent, il faudrait que le bailleur renonce à son droit d'exonérations fiscales, ce qu'il n'a aucun intérêt à faire. Nous en signant cette convention, ça veut dire qu'on dit aux bailleurs : si vous ne renoncez pas à ce droit, vous êtes obligés du coup de travailler avec nous pour que l'argent dont vous êtes exonéré soit mis en fait sur le territoire. Donc en fait, c'est là, ça nous protège en gros entre guillemets et on sait ce que va faire le bailleur de l'argent qui ne va pas nous revenir mais il ne reviendra jamais cet argent, il ne faut pas se leurrer.

Mme Christiane CONSTANT : Alors est-ce qu'on retrouve, puisque vous me dites que ça fait longtemps qu'on vote ça, moi je n'ai aucune mémoire de ça ; est-ce qu'on retrouve au niveau comptable cette somme quelque part en manque à gagner pour la commune ? Non.

M. Serge BÉRARD : Les calculs sont faits par l'État.

Mme Christiane CONSTANT : On ne doit pas le trouver. Ça rentre dans le contrat de politique de la ville ; où va cet argent ?

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'on est en capacité de retrouver ce montant ? 74 000 € en l'occurrence. C'est l'État qui collecte.

Mme Christiane CONSTANT : Si on trouve l'affectation, il n'y a pas de souci.

M. Serge BÉRARD : Ce que je vous propose, c'est que sur les montants précis qui ont été donnés, Clémentine HOCHART.

Mme Clémentine HOCHART : *Toujours en précision, ce n'est pas un montant qui apparaît dans notre budget. C'est le bailleur qui a cet argent et qu'il dépense pour mettre en place des activités donc en fait ce n'est pas une somme que nous, on voit apparaître.*

M. Serge BÉRARD : Dès l'instant où le bailleur veut faire l'abattement du coup et il l'obtient et on est censé après pouvoir travailler avec lui dans le cadre de ce partenariat pour récupérer cet argent sur nos projets. C'est vrai que tout à l'heure on parlait du budget vert, la technocratie française est capable d'inventer des trucs exceptionnels qui font passer beaucoup de temps aux élus d'ailleurs, pour essayer de comprendre comment ça marche et là, on est typiquement là-dedans. Il y a un mécanisme qui est là pour pousser ou encourager les bailleurs sociaux à participer au projet politique de la ville avec une incitation à l'abattement et ensuite on est censé récupérer cet argent dans des actions qu'on conduit ensemble. Ça méritera sans doute qu'on approfondisse dans le rendu compte comment ça se passe, quel argent a vraiment été mis qui viennent de ces sources-là.

Mme Clémentine HOCHART : *Juste en complément, pourquoi ? Parce qu'effectivement c'est une convention que vous n'avez peut-être pas vue sur les dernières années. Je rappelle que la compétence était gérée par la Communauté de communes, puisque là, pour reprendre les derniers tableaux de programmation, donc je suis remontée jusqu'en 2017, il est bien fait référence, c'est l'action ingénierie contrat de ville, il est demandé la mise en œuvre et le suivi de GSUP donc la Gestion Urbaine de Proximité et de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB, notamment des relations entre bailleurs et habitants. Donc ça c'était dans le tableau de la programmation, j'ai sous les yeux le tableau de 2017.*

M. Serge BÉRARD : Qui a été fait par la CCVG.

Mme Clémentine HOCHART : *En 2017, oui, c'était la CCVG.*

M. Serge BÉRARD : Pourquoi on ne l'a pas voté. C'était voté à la CCVG. Ceux qui sont élus à la CCVG devraient s'en souvenir.

Mme Clémentine HOCHART : *Et j'allais dire et vous aussi puisque par contre, les tableaux étaient présentés dans le cadre de la programmation en Conseil municipal.*

M. Serge BÉRARD : On faisait le suivi mais on ne votait pas l'abattement.

Mme Christiane CONSTANT : La loi est de 2023 donc elle est vraiment nouvelle celle-ci ?

M. Serge BÉRARD : Non. Vous avez compris que grâce à cet abattement, on allait pouvoir piloter des actions au sein des quartiers politiques de la ville, de la commune et que sans cette aide- là, il y a des choses qui ne pourraient pas se monter.

Mme Solange VENDITTELLI : Moi ce n'est pas sur les 74 000 €, c'est sur le travail qui est fait plutôt que je m'interroge parce que le quartier de Pérouses est tout neuf donc améliorer le cadre de vie...

M. Serge BÉRARD : Non en fait...

Mme Solange VENDITTELLI : En ce qui concerne la demande qui est faite sur le quartier des Pérouses, il est tout neuf ce quartier et améliorer le cadre de vie, je pense que c'est déjà fait. Après concernant la Compassion, je comprends, mais c'est sur les deux quartiers, la demande, et je trouve dommage d'apporter encore une aide supplémentaire à l'office HLM pour un travail qu'il devrait faire quand même quelque part.

M. Serge BÉRARD : Non mais il n'y a pas que ça. Il y a des actions concrètes d'animation du territoire. Quand on regarde le document qu'adore Michèle EYMARD, c'est le document qui présente le projet de politique de la ville et qui décrit toutes les actions qui sont faites. C'est un tableau qui est immense avec tous les acteurs.

Mme Anne-Claire ROUANET : Et avec des activités culturelles.

M. Serge BÉRARD : Et avec toutes les activités et tout ça est croisé et on essaie de retrouver après qui a payé quoi. C'est ça en fait la politique de la ville.

Mme Solange VENDITTELLI : Ça fait déjà longtemps qu'ils perçoivent ; qu'ils ont signé cet engagement mais moi, j'ai souvenir d'avoir rencontré lors des élections, des gens qui habitaient à la Compassion et qui se plaignaient notamment des poubelles.

M. Serge BÉRARD : Oui mais bien sûr.

Mme Solange VENDITTELLI : Qui se plaignaient de ne jamais avoir personne au téléphone et déjà cette convention avait déjà été signée.

M. Serge BÉRARD : Pour information, la Compassion jusqu'à maintenant ne faisait pas partie du QPV. Donc là, on élargit grâce à ce contrat qu'on a réussi à signer in fine après s'être beaucoup battue avec l'État. Je vous rappelle qu'on a créé un nouveau quartier politique de la ville qui est Compassion plus Pérouses, qui permet d'atteindre les objectifs qui définissent un quartier politique de la ville et que justement toutes ces actions qui vont, qui étaient, qui seront dans ce projet-là, qui grâce à ces moyens qui vont être alloués, pourront bénéficier à la Compassion. Donc, reste à définir précisément parce qu'on parle un peu de façon théorique, quel type d'action et être vigilant sur les moyens qui seront mis par l'OPAC pour garantir que ces exonérations ne servent pas à rien et qu'elles servent bien sur le territoire.

Donc c'est cela qu'on va essayer de faire mais pour initier ça, on a un partenaire qui est d'accord pour mener des actions qui, en contrepartie bénéficie d'abattement dans le schéma qu'on a décrit et j'engage donc les services et Michèle à l'avenir à regarder très précisément toutes les actions et nous rendre compte du fait que l'OPAC va bien utiliser sur le territoire de la Compassion et des Pérouses, parce qu'il reste quand même 250 logements sociaux sur Les Pérouses, les moyens qui sont alloués et qui viennent de ces abattements.

Mme Michèle EYMARD : Je ne peux que m'engager à ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire.

Mme Christiane CONSTANT : De toute manière, dans le bilan de la politique de la ville, ça fait longtemps qu'on la mène sur la commune, on doit retrouver cette somme.

M. Serge BÉRARD : Quand on a les tableaux ; là, je vous renvoie aux tableaux magnifiques. Ils sont passionnants à étudier, dans lesquels il y a toutes les actions et tous les acteurs et comment on se répartit les sommes et chaque année. Maintenant qu'on s'est motivés sur cette exonération, on aura une bonne raison de regarder attentivement ces tableaux et de repérer les sommes qui viennent de cet abattement. Je rappelle aussi quand même que dans le cadre de la politique de la ville, c'était une des raisons pour lesquelles on s'est battue, ça permet et ça donne du sens aussi à ce que le financement finance les AJD sur la commune donc en fait cette politique de la ville, elle a des avantages et des inconvénients. C'est un tout avec un ensemble d'actions qui sont portées par plein d'acteurs et qui supposent à un moment donné qu'on valide une convention de ce type -à, un peu complexe, j'en conviens, à comprendre.

Mme Sylvie GUINET : Alors pourquoi est-ce qu'on ne vote pas cette exonération une fois qu'on aura vu un peu le résultat ? Je veux dire, on vote quelque chose avant de...

M. Serge BÉRARD : Mais si on vote, s'il n'y a pas de convention, on ne peut rien engager du tout donc il n'y aura aucun résultat. Par définition, on vote une convention qui va permettre de mettre en œuvre des moyens. Toutes les conventions qu'on vote en fait, elles permettent après de dépenser de l'argent. Si on n'a pas voté, il ne se passe rien puisqu'on ne peut dépenser donc y compris les subventions... Vous savez comment on fonctionne ; il faut une convention qui justifie une action et qui permet après de dépenser de l'argent donc si on ne vote pas la convention, il n'y aura pas de dépenses.

M. Sébastien FRANCOIS : Et je rappelle, je l'ai dit, on ne vote pas une exonération. Cette exonération, elle est au bon vouloir du bailleur. Le bailleur décide ou non de cette exonération en fait et du coup, jamais il ne nous la cédera, il ne faut pas se leurrer. Il a tout intérêt à exonérer donc là, on vote juste le fait de travailler avec lui pour flécher les financements.

M. Guy BOISSERIN : Si je peux me permettre, je suis quand même estomaqué d'apprendre ce soir que des personnes morales, publiques ou pas, ont des droits sur nos recettes fiscales. Ça, ça me rend complètement dingue.

M. Serge BÉRARD : Les exonérations de logements sociaux.

M. Guy BOISSERIN : Parce que si on dit non, on ne veut pas lui donner les 30%, il les prend quand même, si je comprends bien. Si c'est le cas, c'est grave. Je suis désolé.

M. Serge BÉRARD : C'est à creuser cette question.

Mme Solange VENDITTELLI : Si la convention est une contrepartie, si on ne signe pas la convention, ils ne peuvent pas avoir l'exonération.

Mme Michèle EYMARD : Non, il faut qu'on soit tous les trois signataires.

Mme Solange VENDITTELLI : Elle est connectée avec la convention, l'exonération.

M. Serge BÉRARD : Ça, c'est une bonne question. C'est une bonne question à regarder mais je ne suis pas sûr. On rentre dans les arcanes du droit et de la politique de la ville. Est-ce que, tout le monde n'est peut-être pas convaincu mais il faut quand même voter donc chacun va pouvoir s'exprimer par rapport à l'intérêt de porter ce projet et cette convention entre la Préfecture, Deux Fleuves Habitat et nous-même pour pouvoir porter ces projets et les financer.

Mme Michèle EYMARD : Je termine juste pour dire qu'on a vu ce dossier le 28 novembre en commission n°2 et que maintenant, après toutes ces délibérations, si on peut appeler ça des délibérations, tous ces échanges en tout cas, on vous a demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'utilisation de cet abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

M. Serge BÉRARD : Voilà, la question est posée donc je vais maintenant passer au vote. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 6 abstentions. Merci beaucoup, c'est un débat riche.

- **URBANISME**

- 5. PARCELLES CADASTRÉES BD 231, 238, 226, 232, 239, 227, 262, 229 ET 265**

4 RUE SIMONE VEIL ET ROUTE D'IRIGNY

Cession par EPORA - Approbation

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Bonsoir à toutes et à tous.

M. Serge BÉRARD : Nous serons deux de moins à voter ? Vous avez donné un pouvoir, non ? D'accord, à M. LE SAUX et à M. KELEN. Parfait.

Mme Valérie GRILLON : Ce rapport concerne une cession par EPORA de différentes parcelles. Cette délibération ne sera pas inconnue pour ceux qui ont siégé à la CCGV en début de semaine, c'est son pendant, donc ça concerne les parcelles cadastrées BD 231 238, 226, 232, 239, 227, 262, 229 et 265. Pour faire court, vous savez que la commune a signé une convention d'études et de veille foncière avec l'établissement EPORA qui lui permet de porter du foncier en notre nom et dans le cadre de cette convention et par délibération du 6 juillet 2022, le Conseil municipal approuvé l'acquisition par EPORA des parcelles au 4, rue Simone Veil, suite à une déclaration d'intention d'aligner, une DIA autrement dit, et pour lequel elle pourra se porter acquéreur pour le compte de la commune et, également le 16 mars 2022, EPORA s'est porté acquéreur, toujours pour le compte de la commune, pour une parcelle située route d'Irigny et qui est composée d'une maison d'habitation.

Pour la première acquisition, ce bien était composé d'un terrain à bâtir et d'une vingtaine de places de stationnement en copropriété donc en division, en volume. Pour vous expliquer, c'est le terrain avec les parkings qui sont juste à côté de l'immeuble l'OPAC donc c'est ce tènement-là avec en sous-sol, les 25 places qui étaient attribuées à ce terrain-là. Il y a eu une vente du promoteur donc la commune s'est porter acquéreur lors de la DIA. Ces tènements font partie d'une OAP donc et sont définis au Plan Local d'Urbanisme et sont destinés à recevoir des équipements publics. Or, une réflexion a été portée par la CCGV concernant le rapatriement des différents syndicats et potentiellement du siège de la CCGV avec un tiers lieu.

Comme ce projet rentre dans le cadre de l'OAP qui a été définie, il est proposé dans cette délibération qu'EPORA cède ces tènements qui ont été portés pour le compte de la commune de Brignais, les cède à la CCGV qui elle sera porteur du projet.

C'est donc une opération à zéro pour la commune et les biens seront cédés à 100% des prix de revient donc c'est-à-dire qu'EPORA vendra à la CCVG l'ensemble de ces tènements que j'ai précités à hauteur de 1 118 105.77 € HT, soit 1 286 726.80 € TTC. Pour parfaire les explications, le coût de l'acquisition est de 1 107 839 € ce qui correspond à 275 000 € on va dire pour le terrain ex Charroin et 811 000 € pour le terrain ex Ruger avec des frais de notaire de 21 839 € et les frais de portage se montent à 10 266 €. Ils incluent les frais de préemption, les assurances, l'entretien, les diverses taxes liées à la gestion de ces terrains donc je vais reprendre ma délibération si je la retrouve.

M. Serge BÉRARD : Peut-être préciser que dans les 800 000, là, du terrain, que tu as évoqué, on intègre une trentaine de parkings souterrains je crois qui ont déjà été faits.

Mme Valérie GRILLON : 25, je l'ai précisé. Il donc demandé au Conseil municipal ce soir d'approuver la cession par EPORA au profit de la Communauté de communes de la Vallée du Garon, les parcelles que j'ai précité en début de présentation de délibération, d'approuver la cession au prix de 1 118 105.77 € et de dire que les services des domaines n'ont pas formulé d'observation sur ce prix. S'il y a des questions, je peux essayer d'y répondre.

M. Serge BÉRARD : Vous vous rappelez que lorsque ces acquisitions ont été faites en début de mandat pour partie, c'était avec la conviction qu'il y avait un intérêt fort pour la Communauté de communes à installer cet équipement dont on va pouvoir bénéficier puisque désormais la CCVG a acté le fait que le projet allait s'engager. Un projet qu'on chiffre à environ, qui est évalué à 10 millions d'euros de 2 500 mètres carrés de bâti, dans lequel il y aurait bien entendu le siège de la CCVG, mais également peut être certains syndicats qui travaillent avec nous, avec également un rez-de-chaussée en particulier, qui serait dédié au monde économique, donc un bâtiment qui va être emblématique sur notre territoire et qui sera à Brignais.

Il y a eu des débats très riches à la CCVG ; ce n'est pas un projet qui a atteint l'unanimité mais une très forte majorité qui a permis de le mener à son terme et je pense qu'on savait que c'était effectivement notre objectif au départ. On savait malgré tout que, au cas où la CCVG ne prendrait pas, ne saisirait pas de cette opportunité, on avait la possibilité de revendre sans difficulté ces terrains qui sont particulièrement bien placés, à côté de la Gare et effectivement on n'avait pas d'inquiétude particulière et il n'y avait pas de risque financier. La bonne solution, c'est celle qu'on espérait, qui a été retenue, à savoir le futur siège de la CCVG à Brignais toujours, puisqu'on était déjà dans un endroit emblématique de la ville. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. C'est Anne-Claire ROUANET qui termine les délibérations.

- **CULTURE**

- 6. CONVENTION DE PARTENARIAT**

- Biennale de la danse 2025

- Rapporteur** : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Bonsoir à tous. Alors pour terminer, je vais vous proposer un rapport qui concerne une convention de partenariat entre quatre villes et une compagnie artistique et qui concerne la Biennale de la danse 2025.

Donc comme vous le savez, cette année on a participé en 2024 à la Biennale d'art contemporain de Lyon et intercalé, on a à Lyon la Biennale de la danse qui est très connue et en avant-première de cette Biennale de la danse, il y a un défilé qui est organisé depuis 1996, c'était Guy DARMET qui avait mis ça en place et, cette convention, elle propose donc d'associer, de nous associer, Brignais, tant que commune à Pierre- Bénite, Oullins, Irigny et La Mulatière pour justement faire partie du défilé de la Biennale.

Dans cette délibération, il est précisé que ce défilé qui est apparenté à un spectacle déambulatoire, va concerner entre 150 et 500 participants amateurs, des équipes artistiques professionnelles placées sous la direction de chorégraphes. C'est le caractère exceptionnel de la manifestation qui est aussi rappelé parce que pour pouvoir participer à ce défilé, il y a eu un appel à projets avec des sessions d'examens en quelque sorte des dossiers et sur, alors je ne sais pas combien de groupes se sont présentés mais il y en a seulement huit qui ont été retenus. Dans l'édition précédente, il y avait douze groupes qui défilaient ; cette année peut-être des restrictions budgétaires ; seuls huit groupes défilent, dont quatre issus de la Métropole de Lyon et des communes avoisinantes dont nous faisons partie, et quatre de la Grande région Auvergne-Rhône-Alpes et donc 150 000 spectateurs sont attendus dans les rues de Lyon.

Ce qui est important pour Brignais surtout, c'est qu'en fait, bien sûr c'est un projet qui est coordonné par la culture mais c'est vraiment un projet de ville qu'on veut porter avec cette convention et on tient vraiment à impliquer à la fois tous les services et tous les acteurs importants de notre territoire, à savoir les associations, alors les associations de danse mais pas que de danse bien sûr, puisque dans le défilé, on va faire des chars, des costumes,...et donc la MJC sera impliquée, le centre social, il y a l'éducation scolaire avec déjà une classe qui est fléchée pour être impliquée ; j'oublie certainement. Bien sûr, on veut mobiliser les entreprises également pour avoir des acteurs du monde économique. Sur Brignais, il y aura des ateliers récurrents et il y aura également des manifestations qui vont avoir lieu, en particulier sur notre quartier politique de la ville, puisque le Briscope fait maintenant partie aussi du QPV.

Il y aura peut-être des financements par Deux Fleuves Rhône Habitat, on verra mais il y a un objectif de mixité sociale qui est très très important et mixité intergénérationnelle également. Je pense que vous avez lu la délibération, je ne vais pas m'étendre plus en avant donc il s'agit d'une convention entre les villes d'Oullins, Pierre-Bénite, Brignais, Irigny et La Mulatière, sachant qu'Oullins - Pierre-Bénite, alors plus particulièrement Oullins, en 2023, avait déjà coordonné le défilé de la Biennale avec Pierre-Bénite justement et La Mulatière, et là, il y a donc deux villes qui rejoignent.

Le budget global est de 100 000 € HT donc les villes d'Irigny, La Mulatière et Brignais participent à hauteur de 10 000 € HT et Pierre-Bénite – Oullins apportent 40 000 € et l'organisation de la Biennale de la danse apporte 30 000 €. Voilà, c'est un budget est fixé donc ce qui est très intéressant pour nous, c'est que c'est la compagnie stylistique avec le directeur de cette compagnie et le chorégraphe qui est très connu sur Brignais, c'est Abdou N'GOM. Il est donc connu parce qu'il y a déjà eu plusieurs spectacles au Briscope et puis il est intervenu à l'Amicale Laïque pendant un an pour donner des cours sous forme de stages, il est intervenu dans des fêtes également fêtes des quartiers l'année dernière donc c'est un acteur qui est connu à la fois du public mais aussi jeunes en fait et ça, ça va être vraiment important.

Voilà donc le titre du projet, c'est LETS'RE JAM et je ne vais pas être plus longue, donc je vais vous proposer de bien vouloir approuver cette convention de partenariat, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ; d'ailleurs soit dit en passant, on va essayer de faire une signature un petit peu orchestrée avec les trois autres Maires ; on est en train de trouver la date, donc de préciser que les crédits de 10 000 € sont prévus au chapitre budgétaire qui correspond et d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en place cette délibération.

Je ne peux pas m'empêcher de vous montrer la communication qui vient juste de sortir. J'en ai quelques-unes, c'est du papier, on les a imprimées un petit peu en vitesse parce que donc on a une réunion de lancement le 19 décembre, le jeudi 19 décembre à 19 h 00 don, je vous encourage vraiment à venir pour vous renseigner, pour avoir les ateliers, comment faire pour participer. Abdou N'GOM sera là et un petit mot aussi sur le thème LETS'RE JAM. Alors RE, c'est pour le recyclage puisque le thème de la Biennale de la danse c'est les danses recyclées, donc à la fois le recyclage dans le développement durable parce que vous savez, quand il y a un défilé, il y a toujours un char, donc le char avec des matériaux recyclés, les costumes avec des tissus recyclés. JAM, ça va faire plaisir à Monsieur le Maire, c'est une petite connotation sur l'improvisation. Il y aura de l'improvisation et LET'S parce qu'en fait il y a deux chorégraphes et on mélange du Hip-hop et du Lindy-hop.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme ROUANET pour cette présentation très complète et qui nous a donné envie de danser. On va terminer comme ça ce soir d'ailleurs. Est-ce qu'il y a des questions complémentaires ?

Mme Christiane CONSTANT : Je vais vous dire ; je n'ai pas une question, j'ai un constat. J'ai connu des adjoints qui présentaient la culture, hommes, on les respectait beaucoup. Là, Anne-Claire, je trouve qu'elle n'a pas toujours le soutien qu'on devrait lui apporter.

M. Serge BÉRARD : Je n'ai pas compris.

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui Christiane, précise ta pensée.

Mme Christiane CONSTANT : Tu présentes ton dossier mais tu ne vois pas toutes les expressions qui circulent sur les visages.

M. Serge BÉRARD : Ah bon ?

Mme Anne-Claire ROUANET : On en reparlera.

M. Serge BÉRARD : En tout cas, moi je suis très heureux de ce projet puisqu'il se trouve que, je crois que c'est la deuxième fois que la ville de Brignais participe à cette Biennale et la première fois où elle a participé à cette Biennale, j'étais délégué à la culture donc, et je me souviens que ça avait été un beau moment et c'est un investissement. S'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres remarques, je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. On est arrivé au bout de ces délibérations. On va présenter les contentieux et les décisions du Maire avant d'avoir une présentation du SYSEG par M. REMILLY et puis il y aura une question de Mme VENDITTELLI.

- **INFORMATIONS**

1. **Décisions du Maire**

Rapporteur : Clémentine HOCHART

Mme Clémentine HOCHART : *Alors je vous présente les décisions du Maire donc j'en ai cinq à vous présenter. La première, 30 septembre 2024 avec l'entreprise donc c'est le GROUPE LEBLANC et il s'agit du renouvellement pour nos illuminations, pour les traversées et candélabres donc l'ensemble des illuminations qui ont été mises en place par notre service espace vert il y a quelques jours pour un montant de 23 051.20 € HT.*

Décision ensuite avec l'entreprise GREEN STYLE pour la réfection de la terrasse au niveau du kiosque qui est situé dans le parc de l'Hôtel de Ville pour un montant de 12 473.50 €.

Une décision du 8 octobre 2024 pour l'entreprise BC MAINTENANCE EQUIPEMENTS MOBILES. Il s'agit du marché pour la rénovation des installations scéniques du Briscop. Le marché avait été lancé une première fois en septembre 2023, relancé en mai 2024, attribué et là on a un avenant numéro 1 pour un montant de 4 320 €, ce qui nous donne un montant total de marché à 142 060 €.

Décision du 29 octobre 2024 avec l'entreprise la SARL BRIQUET. Il s'agit cette fois de l'achat d'une tondeuse autoportée de la marque Kubota pour un montant de 36 562 € et enfin, dernière décision avec EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES INDUSTRIE TERTIAIRE LOIRE AUVERGNE ; cette fois-ci pour le marché de prestation de télésurveillance et maintenance des installations de télésurveillance de nos bâtiments communaux pour le lot numéro 2 et il s'agit d'un avenant. Le montant total donc de 107 040 € suite à une erreur qui avait été faite sur les BPU de prix unitaires. J'en ai terminé avec les décisions du Maire.

2. **État des contentieux**

Rapporteur : Clémentine HOCHART

Mme Clémentine HOCHART : *Sur les états des contentieux, donc vous rappelez les requêtes qui ont été intentées contre la commune avec quelques nouveautés. Le contentieux Société LUGDUNUM CAPITAL contre la Ville de Brignais. L'audience a eu lieu le 21 novembre 2024. Le délibéré est en cours, on attend les résultats qui devraient nous arriver cette semaine, semaine prochaine au plus tard.*

Deuxième contentieux sur lequel il y a du nouveau, société UP'Y contre la Ville de Brignais. L'audience a eu lieu le 7 novembre, le jugement a été rendu le 21 novembre et la requête de la société UP'Y qui nous demandait quand même une compensation et un montant de préjudice à hauteur de 432 000 €, le Tribunal a conclu au rejet de la requête de la crèche UP'Y donc on est satisfait de cette décision.

Pour rappel ensuite, des contentieux qui vous ont déjà été présentés, sur lesquels à ce stade, il n'y a pas de nouvelle information à vous donner donc c'est aussi deux contentieux en matière d'urbanisme et on passe ensuite sur nos contentieux en matière de ressources humaines. Le premier contentieux, c'est aussi un dossier qu'on a déjà eu l'occasion de vous présenter. La seule nouvelle, c'est que ça aurait dû passer en audience sur le troisième trimestre 2024. Il reste encore quelques semaines d'ici la fin d'année mais c'est probable que ce soit reporté.

Et deux nouveaux dossiers donc X contre ville de Brignais. Il s'agit d'une contestation pour un solde de congés annuels, décision qui a été prise par la collectivité au mois de juillet 2024 et l'ex agent a déposé une requête le 14 août puisqu'elle demande que la collectivité lui paye 14.5 jours de congés annuels acquis lorsque la personne était en activité et 20 jours de congés annuels acquis lorsque la personne était en congé maladie donc là, le dossier, l'instruction vient de commencer. Dernier dossier donc X contre la Ville de Brignais. Alors là, il s'agit en plus d'une petite erreur de la part de l'agent qui n'attaque pas le bon employeur puisque c'est normalement le CCAS de Brignais, donc ça devrait en plus être réorienté. Il s'agit d'une contestation suite à un refus de la collectivité pour régulariser une prime Ségur donc la personne demande à ce que la décision de refuser d'octroyer 100% de la prime Ségur soit annulée et donc là aussi c'est un dossier qui a été déposé récemment et qui est en cours d'instruction.

M. Serge BÉRARD : Parfait, merci.

Mme Clémentine HOCHART : *Alors je termine juste, on n'en a pas beaucoup, mais ce sont les requêtes qui sont intentées par nous.*

M. Serge BÉRARD : Pas procédurier en fait.

Mme Clémentine HOCHART : *C'est ça donc une information mais que, Monsieur le Maire, vous aviez déjà eu l'occasion de présenter. C'est dans le cadre de procédure de mise en sécurité d'urgence sur le bâtiment situé au 8 rue Diot suite à un incendie donc on a pris un arrêté pour mettre en sécurité le bâtiment. L'expertise a été réalisée et on a bon espoir de pouvoir lever la mesure d'urgence la semaine prochaine.*

M. Serge BÉRARD : Notre boucher devrait pouvoir reprendre son activité avant les vacances si tout se passe bien.

Mme Clémentine HOCHART : *Et le dernier contentieux, Monsieur le Maire en a parlé à nouveau lors de la présentation du budget donc c'est la Ville de Brignais contre le Recteur de l'Académie de Lyon et il s'agit cette fois-ci de contester le montant de la compensation financière accordée au titre de la scolarisation rendue obligatoire pour les élèves de maternelle.*

M. Serge BÉRARD : On en a terminé, Merci beaucoup. J'ai oublié de remercier aussi, bien entendu, Alice tout à l'heure, qui avec Béatrice et Agnès ont fait un gros travail pour nous présenter ce DOB et qui va retravailler dans pas longtemps pour nous présenter le budget. Merci en tout cas pour tous ces efforts et c'était un beau chantier cette année et ce n'est pas fini. Il y avait des remarques, on peut peut-être avant de présenter le dossier SYSEG...

Mme Solange VENDITTELLI : *C'est juste une remarque et même une déception parce que le 18 décembre, nous avons un Conseil municipal et j'ai pris mes places de spectacle bien avant d'avoir les dates et donc dans notre groupe, nous serons deux absentes, on partira à 20 h 00, nous serons deux, ce qui fait presque pratiquement presque la moitié de notre groupe qui ne seront pas présents.*

M. Serge BÉRARD : Pour le budget.

Mme Solange VENDITTELLI : Donc je suis déçue parce que j'aime bien venir au Conseil municipal.

M. Serge BÉRARD : Oui, on pouvait difficilement déplacer le Conseil municipal du fait d'un spectacle.

Mme Solange VENDITTELLI : C'était fixé depuis le mois de juin-juillet.

M. Lionel CATRAIN : On aurait pu caler la date, le spectacle étant connu avant.

M. Serge BÉRARD : Peut-être sur la date du spectacle, oui.

Mme Christiane CONSTANT : Et moi, je vais continuer ; nous, nous sommes deux et mon collègue ne sera pas là, donc il n'y a plus que 50%.

M. Guy BOISSERIN : C'est la même chose pour le coup, 50% et 50% donc.

M. Serge BÉRARD : En tout cas, il y a au moins une bonne nouvelle, c'est que vous appréciez la programmation culturelle de cette ville. Désolé, c'est les hasards, les mauvais hasards du calendrier. Une petite réponse à une question, enfin une réponse à une question, pas une petite réponse.

Mme Michèle EYMARD : C'était pour vous Isabelle ; une question que vous aviez posée au mois de septembre. On a la réponse un petit peu tard, désolée.

Mme Isabelle WEULERSSE : J'avoue que je ne me souviens plus de la question.

Mme Michèle EYMARD : Moi non plus, je ne m'en souvenais plus mais les services s'en souviennent, donc c'est vraiment bien. Vous aviez demandé si on pouvait apporter une réponse sur le nombre de procurations sur les deux derniers scrutins pour les élections européennes. Non ? Ce n'était pas vous, alors ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Ce n'était pas moi je pense mais je veux bien avoir la réponse à une question que je n'ai pas posée.

M. Serge BÉRARD : On vérifiera avec les minutes car on enregistre tout.

Mme Michèle EYMARD : Je donne quand même les réponses ?

Mme Christiane CONSTANT : Oui, c'était M. BOISSERIN qui l'a posée.

Mme Clémentine HOCHART : Mme EYMARD, *petite précision, c'était effectivement lors d'un échange entre Mme WEULERSSE et Monsieur le Maire, et c'est Monsieur le Maire qui avait formulé la question en réponse à un échange.*

M. Serge BÉRARD : Je ne me souvenais plus non plus du fait que ; finalement on se parle trop souvent finalement, Mme WEULERSSE et donc, les élections 231 procurations ont été validées pour les élections législatives, 548 procurations validées au premier tour, 769 procurations validées au deuxième tour donc effectivement, ça représente une part importante.

Mme Isabelle WEULERSSE : Merci beaucoup pour cette réponse.

M. Serge BÉRARD : En tout cas, il y a de la bonne volonté et on termine avec, on garde le meilleur pour la fin, la présentation du syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors.

Mme Christiane CONSTANT : Il paraît que la Ville de Brignais n'aurait pas signé de convention avec Optibus pour les handicapés. Êtes-vous au courant ? Vous avez été sollicité ?

M. Serge BÉRARD : Non, non. Alors si c'est l'affaire du SYTRAL, là aussi, cela méritera d'avoir une réponse approfondie. Depuis qu'on est en contrat avec le SYTRAL on se bagarre pour avoir le service Optibus et c'est géré par la Communauté de communes et pour l'instant, le SYTRAL répond négativement. On leur a posé donc à plusieurs reprises la question et leur réponse c'est de dire : il faut qu'on réorganise tout notre service avec, qu'on lance des appels d'offres... et ça prendra au moins trois ou quatre ans donc on est furieux de ça.

M. Jean-Philippe GILLET : Mais ça, c'est la réponse qui nous a été faite à notre courrier, à notre demande. Il y a un délai, c'était deux ans minimums d'instruction.

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas qu'on s'en désintéresse ou qu'on ne signe pas, c'est qu'on a face à nous une mécanique. Le SYTRAL qui par ailleurs a des qualités, on est quand même contents des bus, mais qui a des lourdeurs et des inerties incroyables.

Mme Christiane CONSTANT : Ok. Vous pourriez me faire passer le courrier ? Parce que moi je connais très bien la vice-présidente du SYTRAL et je vais lui demander des explications.

M. Serge BÉRARD : Ils sont bien au courant, alors c'est la CCVG, c'est d'ailleurs notre vice-président Damien, qui fait un super boulot au SYTRAL qui a relayé nos demandes et aujourd'hui, voilà les réponses qu'on a. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, M. REMILLY va nous présenter l'état des lieux 2023 du SYSEG.

3. Informations diverses

[SYSEG – Rapport d'activité 2023](#)

Rapporteur : Roger REMILLY

M. Roger REMILLY : Bonjour. Comme j'ai des pressions sur la gauche pour aller rapidement, je vais être rapide. Vous avez tous eu dans vos boîtes aux lettres le rapport d'activité 2023 du SYSEG. J'en ai extrait quelques vues pour vous expliquer le périmètre du SYSEG, 17 communes. Le rapport est disponible.

Quelques acronymes donc assainissement collectif (AC) assainissement non collectif (ANC) et gestion des eaux pluviales (EP) donc on est lié par délégation de DSP avec VEOLIA pour la gestion des réseaux AC et EP ; durée de six ans à la fin juin 2024 théoriquement et on est en 2023 je vous rappelle. Donc ça a été prolongé jusqu'en décembre 2024 pour repartir après sur des années civiles.

Le SYSEG gère donc directement le service public d'assainissement non collectif, le SPANC. Vous avez la composition du comité syndical donc pour Brignais, moi-même, Jean-Philippe GILLET, Erwan Le SAUX et Mme VENDITTELLI puis après toute la structure du SYSEG dont tous les collaborateurs en sachant que, parmi ces collaborateurs, il y a Valentin DEVILLE qui est un ingénieur, qui a une grosse renommée, même nationale, et qui est payé par l'Agence de l'eau pour un contrat de cinq ans pour étudier tout ce qui est réseaux d'eaux pluviales...donc c'est un apport très précieux.

Les finances du budget. Le coût moyen de l'assainissement collectif est de 1.896 € par mètre cube HT pour la part fixe. Ça, c'est pour un calcul sur une consommation de 120 mètres cubes et 0.76 € donc 18 € de part fixe et 0.76 € par mètre cube rejeté. Le coût de la participation annuelle de la ville de Brignais pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement des eaux pluviales s'élève à 120 577 € ; c'est le montant que la commune paye au SYSEG pour la gestion de tout le réseau fluvial. Ça comprend toutes les eaux pluviales qui vont dans le réseau unitaire plus tous les bassins de décantation, tout ce qu'il y a sur la Ville de Brignais.

Ce qui s'est fait en 2023, c'est la réhabilitation des réseaux des eaux usées de la rue de Verdun. Je ne sais pas si vous vous en rappelez, il y a eu quelques terrassements de fait et c'est une opération qui s'est fait par gainage, c'est-à-dire qu'au lieu de reprendre des terrassements tout le long de la rue, c'est une gaine qui est introduite dans les tuyaux, qui gonflait et qui permet une reprise sans terrassement ; et la mise en séparatif des réseaux du secteur de la Côte donc ça concerne tous les secteurs de la Côte et ça, ce qui est commencé, ce qui est encore en cours, c'est l'étude technique et après il va y avoir l'élaboration plus poussée.

Le patrimoine assainissement collectif et eaux pluviales, c'est pour vous donner une petite idée. 58 kilomètres de collecteurs de transport intercommunaux unitaires. Il faut savoir que tous les effluents d'eaux usées de la Ville de Brignais vont à la station d'épuration de Givors donc c'est important comme transit et ça, c'est ce qu'on appelle les collecteurs de transport.

Et après, vous avez 259 kilomètres de réseaux unitaires et séparatifs, 130 kilomètres de collecteurs d'eaux pluviales, 6 000 grilles et avaloirs de recueillies d'eaux pluviales, 31 stations de relevage et de refoulement. C'est toutes les stations de relevage et de refoulement qui sont disséminées sur le territoire. Vous avez en photo sur le document l'opération qui était en train d'être menée à Givors, 7 stations d'épuration, 35 bassins tampons ou d'infiltration et 7 600 regards de visites.

Le budget du SPANC, donc le SPANC c'est l'assainissement non collectif, il s'équilibre et donc ce sont des contrôles de fonctionnement tous les six ans qui sont facturés 132 € ; un contrôle d'implantation qui est obligatoire quand il y a une villa qui se construit, une maison qui se fait et des prestations d'entretien et de vidanges de fosses, il faut le savoir, c'est intéressant. Si vous êtes en assainissement autonome et que vous voulez faire vidanger votre fosse, vous vous adressez aussi SYSEG et vous bénéficiez de tarifs préférentiels avec une entreprise qui est missionnée par le SYSEG.

Pour le SPANC, 87 installations ont été contrôlées à Brignais, 31 installations sont conformes, 47 installations ne sont pas conformes mais sans risques. Cela veut dire qu'il n'y a pas de risque de pollution de l'environnement. Par contre, leur mise en conformité est obligatoire s'il y a une vente, par exemple, s'il y a des problèmes comme ça ; il y a neuf installations non conformes avec risques donc pour ces installations, il faudrait que la ville engage une procédure vis-à-vis de ces personnes pour les obliger à se mettre en conformité. J'en ai fini.

M. Serge BÉRARD : Merci beaucoup. Mission accomplie.

M. Claude MARCOLET : J'ai une question purement technique. Le gainage en fait il a expliqué, j'ai compris ce que c'était mais la section du tuyau ?

M. Roger REMILLY : Simplement le gainage, avant de faire le gainage, il y a l'hydrocuroir. Ils font une inspection télévisée, ils passent une caméra, après ils passent un robot ; le robot dans le collecteur va enlever toutes les anomalies.

M. Jean-Philippe GILLET : Les racines...

M. Roger REMILLY : Les racines, les pénétrations...et après ils repassent encore la caméra si tout va bien et après ils insèrent une gaine, ils tirent une gaine dans le collecteur.

M. Claude MARCOLET : Donc on ne perd pas de diamètre.

M. Roger REMILLY : Non et après la gaine est collée par des lampes. Il y a un réseau de lampes qui vient coller la gaine et après ils retournent pour rouvrir les emplacements de branchement qui ont été repérés et ça permet d'avoir des collecteurs qui sont réhabilités sans faire de terrassement. C'est ce qui a été fait avenue de Verdun et ce qui va se refaire dans beaucoup de chantiers.

Serge BÉRARD : Pas de travaux publics. Parfait, merci beaucoup et je vous souhaite à tous une bonne soirée et rendez-vous pour le budget sauf ceux qui veulent aller au spectacle bien entendu, mais vous serez là quand même à 18 h, on essaiera d'aller vite.

La séance est levée à 23 h 45

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 4 décembre 2024	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le
Sébastien FRANÇOIS (Secrétaire du Conseil municipal du 4 décembre 2024)	Le
Mise en ligne le :	